

Délibération n° DEL_2026_104



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1 OCTOBRE 2026)**

Date de convocation :

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de délégués présents : 30

Nombre de délégués votants : 32

Nombre de pouvoirs : 2

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 01 octobre 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BONNEMASON Bernard, M. BOUSQUET Michel, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. BUNEL Marcel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. CAZANAVE Patrick, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme GRISMONDI Muriel, M. LAMAGNERE Gérard, Mme LASIERRA Hélène, M. LASSALLE Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MAYSOUNABE Amandine, M. MONTOULIEU Jean, Mme MOULAT Monique, Mme MOURASSE Léa, Mme PAQUOT Christine, M. PARADAS SAEZ Andy, M. PLAA Grégory, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. ROTH Patrick, Mme SANCHOU Alexandra, M. SARRAILH Gérard, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul

Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) MONTAGNE BÉARNAISE : ACCORD CADRE 2026-2031

RAPPORTEUR : Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, Vice-Présidente en charge du développement social et des projets de santé

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu les statuts de la de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau ;

Vu l'évaluation du Contrat Local de Santé 2nde génération validé en Comité de Pilotage (COPIL) le 20 Mai 2025 ;

Vu la convention annuelle relative à la mise en œuvre du Programme Territorial de Santé Haut Béarn, conclue entre la Communauté de communes du Haut-Béarn et la Communauté de

communes de la Vallée d'Ossau définissant les modalités de partenariat pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale de santé ;

Le Contrat Local de Santé (CLS) s'inscrit dans une stratégie territoriale de santé. Cette démarche vise à agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé en développant une politique globale de promotion et de prévention en santé, mobilisant, lorsque cela est pertinent, les différentes politiques publiques susceptibles d'avoir un impact sur la santé (l'habitat, la culture, l'aménagement du territoire, l'action sociale). Le CLS constitue ainsi un cadre privilégié pour favoriser la cohérence des politiques publiques, renforcer la coopération entre les acteurs et coordonner les actions ayant un impact direct ou indirect sur la santé des habitants.

Le CLS constitue l'outil de mise en œuvre de cette stratégie territoriale. Une convention annuelle entre les deux intercommunalités garantit la continuité des objectifs, du périmètre d'intervention et de l'organisation de cette mission à l'échelle du territoire. Le portage juridique du CLS est assuré par la Communauté de communes du Haut-Béarn.

La préparation et l'animation de cette troisième génération de CLS bénéficie du financement d'un poste de chargé de mission soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et la Communauté de communes du Haut-Béarn. L'élaboration du contrat s'est appuyée sur une démarche co-construction, associant les acteurs institutionnels (État, Département, CPAM, MSA, Éducation nationale, Centre hospitalier d'Oloron-Sainte-Marie et Centre Hospitalier des Pyrénées, acteurs de l'hospitalisation à domicile et établissements sanitaires et médico-sociaux), les services des collectivités, les associations intervenant notamment dans les champs du handicap, de la perte d'autonomie, de l'animation de la vie sociale, de la lutte contre la précarité et de la santé environnementale. Les acteurs de l'offre de soins et de l'exercice coordonné, notamment les maisons de santé, ont également été associés à la démarche.

Afin de préparer cette troisième génération de Contrat Local de Santé, une démarche de diagnostic, d'évaluation et de concertation a été conduite en 2025. Elle s'est appuyée sur le diagnostic territorial réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine ainsi que sur 28 entretiens individuels menés auprès de partenaires institutionnels, de professionnels de santé, d'associations et d'acteurs locaux.

Une réunion d'évaluation collaborative du précédent Contrat Local de Santé a également été organisée afin de dresser un bilan partagé des actions conduites, d'identifier les actions à poursuivre ou à renforcer et de faire émerger les nouveaux enjeux du territoire.

Cette co-construction du plan d'action s'est poursuivie par un séminaire de lancement réunissant plus de 90 partenaires et élus, puis par 10 groupes de travail thématiques consacrés à l'élaboration des orientations et du plan d'action du nouveau contrat. Au total, près de 150 acteurs territoriaux ont été mobilisés dans le cadre de cette démarche de concertation, permettant de croiser les données du diagnostic avec l'expertise et les réalités de terrain.

Les travaux menés ont ainsi permis de définir les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé Montagne Béarnaise, en cohérence avec les objectifs du Projet Régional de Santé et en articulation avec les politiques publiques conduites par le département, les intercommunalités et les communes.

Le nouveau Contrat Local de Santé est conclu pour une durée de cinq ans, couvrant la période 2026-2031. Sa gouvernance repose sur un comité de pilotage et un comité technique chargés d'assurer le suivi, la coordination et l'évaluation de sa mise en œuvre.

Le plan d'action, validé par le comité de pilotage, comprend 25 fiches action, réparties autour de quatre axes stratégiques et d'un axe transversal :

- Axe 1 – Développer et renforcer des environnements favorables à la santé : agir sur les déterminants environnementaux et sociaux de la santé, notamment l'habitat, l'alimentation, la

qualité de l'environnement et les expositions, en mobilisant notamment les approches « Une seule santé » et de l'exposome ;

- Axe 2 – Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie : renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé autour notamment de la nutrition, de la parentalité, des compétences psychosociales, de la santé mentale, de la prévention des cancers et de la santé des femmes ;
- Axe 3 – Renforcer l'accessibilité et le recours aux services de santé : contribuer à l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, faciliter l'accès aux services numériques en santé et améliorer la coordination des parcours ;
- Axe 4 – Favoriser l'accompagnement des personnes vulnérables et de leurs aidants : renforcer les coopérations entre les secteurs sanitaire, social et médico-social, soutenir les aidants, faciliter l'accès aux services et prévenir les risques liés à la perte d'autonomie et aux situations de vulnérabilité ;
- Axe transversal – Renforcer la visibilité du Contrat Local de Santé.

Le Contrat Local de Santé sera signé par la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et l'Agence Régionale de Santé. Il est également proposé à la signature des partenaires engagés dans la démarche, notamment la Préfecture, le Département, la CPAM, la MSA, le Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie, le Centre Hospitalier des Pyrénées, la Caisse d'Allocations Familiales et l'Éducation nationale. Les parties signataires du CLS sont garantes de la cohérence globale de la démarche et y apportent des moyens humains et/ou financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

SE PRONONCE favorablement sur l'engagement de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau dans le nouveau Contrat Local de Santé pour une durée de 5 ans à travers son accord-cadre ;

AUTORISE le Président à signer le Contrat Local de Santé ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre aux côtés des autres partenaires engagés.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON



Jean-Paul CASAUBON
CCVO - Monsieur le Président
2 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_104-DE

CLS

Contrat Local de Santé

Montagne béarnaise

2026 - 2031
3^e génération

Agir ensemble pour la santé des citoyens au coeur des territoires



Pau



CENTRE HOSPITALIER
D'OLORON SAINTE-MARIE



Sommaire

I. Contexte d'élaboration du CLS Montagne béarnaise	2
Concepts et visée du CLS	2
Réalisation du plan d'action	5
II. Articulation avec les politiques publiques des signataires	7
III. Les principes partagés	13
IV. Contexte territorial.....	15
Le territoire du CLS et sa population	15
Cadre de vie	20
État de santé.....	22
Offre de soins	25
V. Gouvernance et association des partenaires	30
VI. Les axes stratégiques	32
VII. Le plan d'action	34
VIII. Durée, révision, suivi et évaluation du contrat	36
Annexes	37
Annexe 1 : Fiches action du Contrat Local de Santé Montagne béarnaise	37
Annexe 2 : Rôle de pilote de fiche action du Contrat Local de Santé Montagne béarnaise	108
Glossaire	109

I. Contexte d'élaboration du CLS Montagne béarnaise

Concepts et visée du CLS

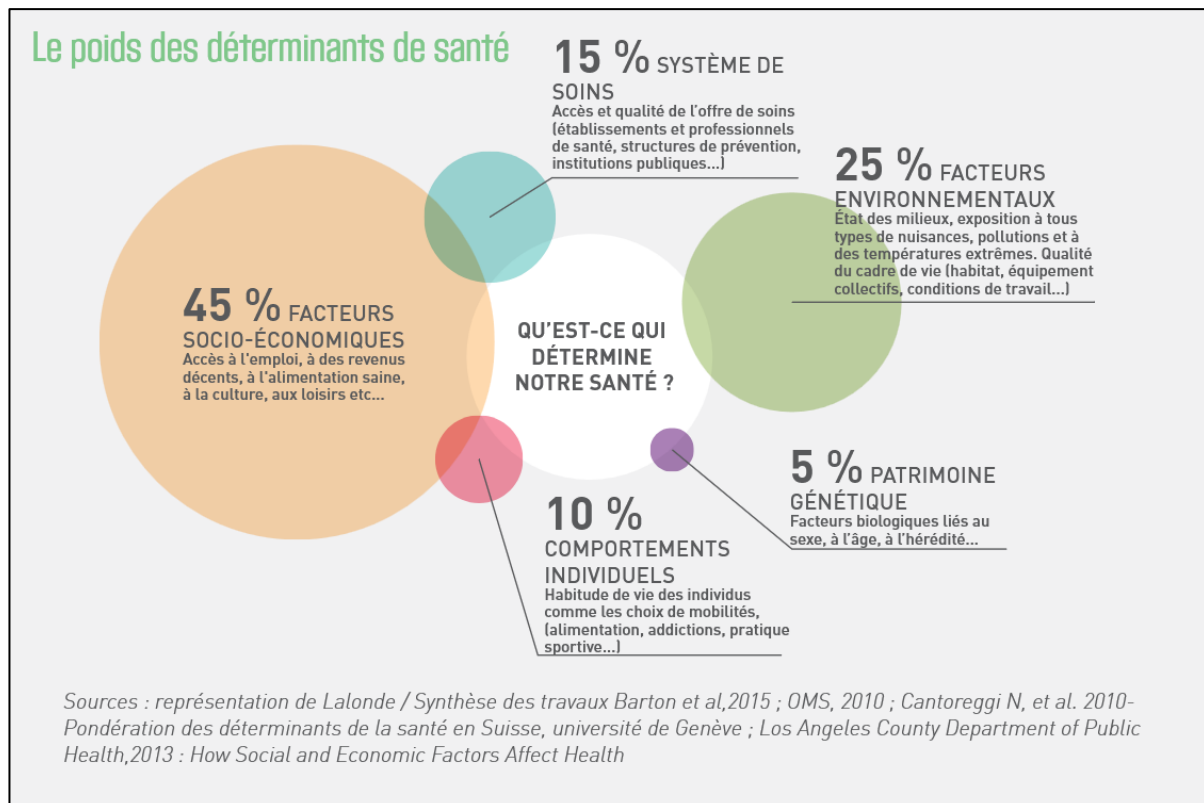
Une approche globale de la santé

Longtemps appréhendée principalement sous l'angle de l'absence de maladie, la santé est aujourd'hui considérée comme une notion globale intégrant l'ensemble des dimensions de la vie des individus. Dès 1946, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état complet de bien-être physique, mental et social », dépassant ainsi une vision strictement biomédicale pour reconnaître l'importance de l'environnement dans lequel évoluent les personnes.

Cette conception positive de la santé a été renforcée par la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé adoptée en 1986, qui définit la santé comme « une ressource de la vie quotidienne et non comme le but de la vie ». Elle souligne que chacun doit pouvoir disposer des ressources nécessaires pour agir favorablement sur sa santé et met en évidence le rôle des conditions sociales, économiques, environnementales et culturelles dans la construction de l'état de santé des populations.

La santé dépend de nombreux facteurs qui interagissent entre eux : biologiques (génétique, âge...), comportementaux (alimentation, activité physique...), sociaux et économiques (revenus, éducation, logement...), environnementaux (pollution, accès aux soins...).

Ces facteurs agissent tout au long de la vie et expliquent pourquoi certaines populations sont en meilleure santé que d'autres (Lalonde, 1974 ; Dahlgren & Whitehead, 1991).



Agir localement en santé-environnement. L'offre de service du Cnfpt, 2023, pp. 5 En ligne : <https://www.cnfpt.fr/doc/5e585949-a9de-4c8a-a480-830789167ac9>

Cette approche globale de la santé implique de dépasser le seul champ sanitaire et de mobiliser l'ensemble des politiques publiques susceptibles d'agir sur les déterminants de santé, afin de créer des environnements favorables à la santé et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

- L'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local,
- L'accès des personnes, notamment vulnérables, aux soins, aux services, et à la prévention,
- La promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

Ainsi, le Contrat Local de Santé concerne la santé dans sa dimension globale, ne se limitant ni à la prévention, ni à l'organisation des soins. Il définit certains enjeux prioritaires, identifie les thématiques transversales à traiter, et cela sur l'ensemble des champs, depuis la promotion de la santé jusqu'à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, en passant par l'offre de soins, l'accompagnement médico-social et la santé - environnement.

Les signataires du CLS entendent promouvoir une conception intégrée de la santé qui considère dans leur globalité les conditions de vie des habitants comme déterminants de santé. Comme il

est spécifié dans la charte d'Ottawa en 1986, logement, éducation, alimentation, revenus, environnement, ressources durables et équité territoriale en sont les déterminants fondamentaux.

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

Conformément à la LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) du 21 juillet 2009, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine a souhaité s'engager dans la signature de Contrats Locaux de Santé avec les collectivités.

Le Contrat Local de Santé constitue un outil privilégié de mise en œuvre des politiques de santé à l'échelle locale et représente un levier essentiel pour agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ces inégalités correspondent aux différences d'état de santé entre des groupes de population ou entre des territoires, qui sont liées notamment aux conditions sociales, économiques, environnementales et géographiques dans lesquelles les personnes vivent. Elles peuvent se traduire par des écarts en matière d'espérance de vie, de recours aux soins, de prévention, de santé mentale, de santé environnementale ou encore d'accès aux professionnels et aux dispositifs de santé. Elles ne résultent donc pas uniquement de différences individuelles, mais également de facteurs structurels tels que le niveau de revenus, l'emploi, le logement, les conditions de vie, le niveau d'éducation, la mobilité ou encore l'éloignement des services et des professionnels de santé. La réduction de ces inégalités constitue un enjeu majeur de santé publique et suppose d'agir de manière coordonnée sur l'ensemble de ces déterminants de santé.

Dans cette perspective, le CLS permet de développer une approche territorialisée de la santé, en tenant compte des caractéristiques, des ressources et des besoins propres à chaque territoire et à chaque population. Il vise notamment à favoriser un accès plus équitable à la prévention, aux soins, à l'accompagnement et à la promotion de la santé, en portant une attention particulière aux publics les plus vulnérables ou confrontés à des situations de précarité et de renoncement aux soins. Il permet également de mieux identifier les territoires ou les populations cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité et de mettre en place des actions adaptées afin de réduire les écarts de santé. Cette démarche repose sur une mobilisation collective des acteurs locaux : collectivités territoriales, Agence Régionale de Santé, professionnels et établissements de santé, acteurs médico-sociaux, associations, institutions et habitants.

Le CLS constitue ainsi un cadre partenarial permettant de coordonner les politiques publiques et les interventions des acteurs du territoire afin d'agir de manière concertée sur les déterminants de santé et de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Réalisation du plan d'action

L'élaboration du CLS Montagne béarnaise fait suite à l'évaluation du CLS Oloron Haut-béarn Deuxième Génération (2020-2024), à la mise à jour du diagnostic partagé, à la validation des orientations et à la co-construction du plan d'action.

La mise à jour du diagnostic partagé

Une phase de diagnostic approfondi a été conduite afin d'identifier les besoins de santé, les ressources du territoire et les principaux enjeux à prendre en compte dans le cadre du Contrat Local de Santé.

En préalable à l'élaboration du Contrat Local de Santé, les signataires et les partenaires ont partagé les éléments de diagnostic et d'évaluation disponibles afin de disposer d'une connaissance commune des enjeux de santé du territoire. Cette démarche s'est appuyée sur plusieurs sources complémentaires :

- Le diagnostic territorial réalisé en 2025 par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine, missionné par l'Agence Régionale de Santé (ARS), fondé sur l'analyse des données socio-démographiques, sanitaires et environnementales (état de santé de la population, offre et recours aux soins), afin d'identifier les principaux enjeux de santé du territoire.
- Plus de vingt entretiens et temps d'échanges menés avec les acteurs institutionnels, les professionnels, les associations et les partenaires de terrain, afin de croiser les constats, de préciser les besoins spécifiques du territoire et de faire émerger des pistes d'action partagées.
- Le recueil des problématiques de santé exprimées par les acteurs du territoire, issus notamment des secteurs sanitaire, médico-social, social, éducatif et des collectivités territoriales. Ces problématiques ont été enrichies lors du séminaire de lancement du Contrat Local de Santé qui s'est déroulé le 26 mai 2025 dans la commune de Buzy.
- Les enseignements issus de l'évaluation du précédent Contrat Local de Santé, permettant d'identifier les actions à consolider, les axes d'amélioration ainsi que les nouveaux enjeux à intégrer dans cette nouvelle génération de contrat.

L'ensemble de ces travaux a permis d'objectiver les besoins du territoire, de partager un diagnostic commun entre les partenaires et de définir les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé. Ces dernières ont été validées par le Comité de pilotage du CLS et constituent le cadre de référence du présent contrat.

Une démarche de co-construction du plan d'action

À partir des enseignements issus du diagnostic territorial, une démarche de concertation a été engagée afin de partager les constats, de définir collectivement les priorités de santé du territoire et de co-construire le plan d'actions du Contrat Local de Santé.

Cette démarche participative a mobilisé plus d'une centaine de participants représentant les structures locales et départementales, parmi lesquels :

- Les élus et techniciens des différentes Communautés de communes, issus des services concernés,
- Les partenaires institutionnels et les services de l'État,
- Les acteurs des secteurs sanitaire, médico-social, social, de la prévention et de l'éducation,
- Les associations et acteurs locaux engagés dans les champs de la santé et de la promotion de la santé,
- Des représentants d'usagers.

Des groupes de travail thématiques, organisés autour des axes stratégiques du CLS, ont permis d'engager une réflexion collective sur les enjeux identifiés lors du diagnostic. Chaque axe a fait l'objet de plusieurs temps d'échanges visant à :

- Approfondir les constats territoriaux et prioriser les besoins identifiés (réunions n°1)
- Définir les objectifs opérationnels (réunions n°2)
- Élaborer collectivement les actions à inscrire dans le contrat (réunions n°3).

Au total, dix groupes de travail ont été réunis afin de préciser les orientations stratégiques du CLS et de construire les fiches actions du programme opérationnel.

En complément de ces réunions, des groupes de travail ont été mobilisés sur certaines thématiques spécifiques. Ces temps de travail ont permis d'approfondir certains enjeux, d'affiner les propositions d'actions et de garantir leur cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire.

Enfin, afin de renforcer l'identité commune du Contrat Local de Santé et de mieux affirmer son ancrage territorial, il a été décidé de faire évoluer sa dénomination. Ainsi, dans la continuité du CLS de deuxième génération « Oloron Haut-Béarn », le CLS de troisième génération est désormais nommé **Contrat Local de Santé « Montagne Béarnaise »**.

II. Articulation avec les politiques publiques des signataires

Le Contrat Local de Santé s'inscrit en articulation avec les principales politiques publiques nationales, régionales, départementales et locales en faveur de la santé. Il est également complémentaire d'autres démarches de planification et de développement territorial qui ne sont pas détaillées dans le présent document, telles que les Projets Éducatifs de Territoire (PEDT), les programmes Petites Villes de Demain, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). Il s'articule enfin avec les stratégies et programmes d'actions portés par les partenaires institutionnels, les établissements de santé et les organismes de protection sociale, notamment l'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), afin de garantir la cohérence et la complémentarité des interventions sur le territoire.

Modalités d'articulation avec la Stratégie nationale du numérique en santé

Déployée depuis 2019, la Stratégie nationale du numérique en santé fait du numérique un levier de modernisation du système de santé et d'amélioration des parcours. Elle poursuit plusieurs objectifs :

- Développer la prévention et favoriser l'autonomie des citoyens dans la gestion de leur santé
- Faciliter l'exercice des professionnels de santé et améliorer la coordination des prises en charge
- Renforcer l'accès aux services de santé pour tous
- Favoriser le développement des usages et de l'innovation numérique au service des patients et des professionnels.

Le CLS s'inscrit dans cette dynamique en soutenant le déploiement d'outils et de pratiques numériques adaptés aux besoins du territoire.

Modalités d'articulation avec le PRS (Programme Régional de Santé) 2018-2028

Le CLS s'envisage comme une déclinaison du Projet Régional de Santé (PRS) adapté aux caractéristiques d'un territoire donné (quartier, ville, pays, communauté de communes, etc.). Il s'appuie donc sur les objectifs inscrits dans ce projet et dans ses schémas régionaux de mise en œuvre (prévention, organisation des soins, organisation médico-sociale). Le Programme Régional de Santé, révisé le 30 octobre 2023, comporte un Cadre d'Orientation Stratégique (COS) qui fixe le cap à 10 ans de la politique régionale de santé en Nouvelle-Aquitaine, le Schéma Régional de

Santé (SRS), qui décline les orientations stratégiques en objectifs opérationnels et le Programme d'actions pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS).

Le PRS repose sur trois principes d'action :

- L'universalisme proportionné et les démarches « d'aller vers », afin de mieux prendre en compte les personnes les plus éloignées du système de santé
- La promotion de la santé dans toutes les politiques, dans le cadre d'une démarche dite « une seule santé – One Health »
- La territorialisation des politiques de santé.



Le schéma Régional de Santé, 4 évolutions majeures du système de santé régional et 14 priorités d'action.
 En ligne : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-nouvelle-aquitaine-2018-2028->

Le PRS doit répondre à plusieurs défis :

- L'évolution démographique et le vieillissement de la population : d'ici 2028, la région Nouvelle-Aquitaine accueillera plus de 320 000 nouveaux habitants, soit l'équivalent de la population du Lot-et-Garonne. 14% des Néo-Aquitains auront 75 ans et + en 2027, contre 11% en 2018

- Le développement des maladies chroniques : 20,2 % des Néo-Aquitains souffrent d'une maladie chronique, soit 1,3 million de personnes
- L'évolution démographique des professionnels de santé : 1/3 des médecins généralistes Néo-Aquitains ont plus de 60 ans, ils sont de plus inégalement répartis sur le territoire régional
- Une offre de santé trop orientée vers les soins au détriment de la prévention
- La nécessité d'une prise en charge mieux coordonnée et plus personnalisée
- La nécessité de prendre en compte les impacts en santé du changement climatique.

Le Contrat Local de Santé Montagne béarnaise s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques du PRS 2018-2028 de la Nouvelle Aquitaine fondé sur cinq orientations, directement déclinées dans le CLS :

- Amplifier les actions sur les déterminants et la promotion de la santé
- Promouvoir un accès équitable à la santé dans les territoires
- Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé
- Renforcer la démocratie sanitaire et la place du citoyen, acteur de sa santé et du système de santé
- Soutenir et amplifier l'innovation au service de la qualité et de l'efficacité du système de santé.

Modalités d'articulation avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) Nouvelle-Aquitaine 2024-2028

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) Nouvelle-Aquitaine constitue le cadre régional de référence en matière de santé-environnement. Il décline les orientations nationales du PNSE selon l'approche « Une seule santé » (One Health), qui reconnaît les liens étroits entre la santé humaine, la santé animale et la préservation des écosystèmes. Il vise à accompagner les collectivités et les acteurs du territoire dans le développement d'environnements favorables à la santé à travers cinq grandes orientations :

- Prévenir les expositions environnementales en réduisant les risques liés aux polluants, aux pesticides, aux espèces à enjeu sanitaire et aux effets du changement climatique
- Développer des environnements favorables à la santé en intégrant les enjeux de santé dans les politiques d'urbanisme, d'habitat, de mobilité et d'aménagement du territoire
- Préserver les ressources naturelles et promouvoir une alimentation saine, durable et de qualité
- Protéger les populations les plus vulnérables, notamment les femmes enceintes, les enfants et les jeunes, en limitant leur exposition aux facteurs de risque environnementaux
- Renforcer la sensibilisation, la formation et la mobilisation des acteurs afin de développer une culture commune de la santé-environnement.



Projet Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine 2024-2028. En ligne : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-nouvelle-aquitaine-2018-2028-0>

Le Contrat Local de Santé Montagne béarnaise s'inscrit pleinement dans ces orientations, notamment à travers son axe stratégique « Développer et renforcer des environnements favorables à la santé ». Les actions prévues contribuent à promouvoir la santé environnementale, à développer des environnements favorables à la santé, à encourager une alimentation saine et durable, à prévenir les risques environnementaux et à sensibiliser les habitants ainsi que les professionnels aux enjeux de santé-environnement. Le CLS constitue ainsi un outil de déclinaison territoriale du PRSE 4, en mobilisant les collectivités, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux autour d'une stratégie partagée.

Modalités d'articulation avec le PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins) 2023-2028

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) est un des volets du PRS. Il est un outil de pilotage et de planification par lequel l'ARS et ses partenaires agissent pour réduire les inégalités sociales de santé. L'un des objectifs spécifiques du PRS est celui de promouvoir la santé des publics les plus fragiles, en particulier les publics précaires. La diversité des enjeux en matière d'accès aux soins sur les territoires en Nouvelle Aquitaine a conduit à élaborer six objectifs opérationnels en faveur des publics les plus fragiles, et complémentaires du Schéma Régional de Santé :

- Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes
- Développer les dispositifs d'accès aux soins et aux droits
- Éviter les ruptures de parcours de santé
- Prioriser les territoires « fragiles »
- Agir sur le logement et l'hébergement.

Modalités d'articulation avec la politique sociale du Département des Pyrénées-Atlantiques

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, chef de file de l'action sociale, conduit des politiques de solidarités humaines et territoriales visant à prévenir les situations de vulnérabilité, favoriser l'autonomie des personnes à tous les âges de la vie et garantir un accès équitable aux services. Ses interventions portent notamment sur l'autonomie, le soutien aux familles et aux aidants, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, l'accès aux droits.

Le Contrat Local de Santé s'inscrit en complémentarité de ces politiques, notamment à travers le Schéma départemental de l'autonomie des Pyrénées-Atlantiques 2025-2030 et les actions menées en faveur du bien vieillir. Dans cette dynamique, le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) constitue une évolution majeure des politiques de l'autonomie. En renforçant l'information, l'orientation, la coordination des parcours et les démarches de prévention, il a vocation à améliorer la lisibilité de l'offre et la coopération entre les acteurs au bénéfice des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants. Les actions du CLS pourront ainsi s'articuler avec cette démarche et contribuer à renforcer la complémentarité des interventions sur le territoire. Le CLS veillera à assurer une articulation avec les actions mises en œuvre par le Service départemental des solidarités et de l'insertion Haut-Béarn, notamment dans le cadre du Pacte des solidarités territoriales qu'il met en œuvre, afin de favoriser la cohérence des interventions en matière de prévention, de lutte contre les vulnérabilités et d'accompagnement des habitants.

Modalités d'articulation avec les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Le CLS s'articule avec les Projets Alimentaires Territoriaux portés par le pôle métropolitain Pays de Béarn et le Département des Pyrénées-Atlantiques. Cette complémentarité favorise une approche globale de l'alimentation, conciliant santé, agriculture, environnement et justice sociale.

Les actions développées dans le cadre du CLS contribuent à promouvoir une alimentation saine, durable et accessible à tous, à renforcer l'éducation à l'alimentation, à soutenir les initiatives locales et à favoriser les coopérations entre les acteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et des collectivités.

Modalités d'articulation avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Le CLS contribue aux objectifs du Plan Climat-Air-Énergie Territorial 2022-2028 de la Communauté de Communes du Haut-béarn en intégrant les enjeux de santé dans les politiques de l'habitat, de

qualité de l'air, de sensibilisation à la transition écologique et d'adaptation au changement climatique.

Les actions relatives à l'axe stratégique du CLS « Développer et renforcer des environnements favorables à la santé » renforcent ainsi les synergies entre les politiques climatiques et les politiques de santé publique.

Les Conventions Territoriales Globales (CTG)

Les Conventions Territoriales Globales portées par la CAF constituent un cadre privilégié de coordination des politiques locales en faveur des familles, de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits.

Le CLS s'inscrit en complémentarité avec ces démarches afin de favoriser la cohérence des actions conduites sur le territoire, d'optimiser les partenariats et de renforcer les réponses apportées aux besoins des habitants notamment en termes de prévention.

Modalités d'articulation avec le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)

Les actions du CLS s'inscriront dans une démarche d'articulation avec les orientations du prochain Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) des Pyrénées-Atlantiques, dès lors que celles-ci seront définies. Le CLS pourra ainsi contribuer, à son échelle, à la mise en œuvre des priorités qui seront retenues, en favorisant notamment le développement des compétences psychosociales, la promotion de la santé mentale, la prévention de l'isolement, le renforcement de l'interconnaissance et des coopérations entre les acteurs du territoire, ainsi que l'amélioration des parcours des personnes en situation de vulnérabilité.

Modalités d'articulation avec les démarches locales de santé des collectivités territoriales

Les deux Communautés de communes couvrent le périmètre du Contrat Local de Santé depuis 2017, dans le cadre d'une coopération intercommunale qui garantit une stratégie de santé commune à l'échelle de la Montagne béarnaise. Cette gouvernance partagée favorise la coordination des acteurs, la mutualisation des moyens et le déploiement d'actions adaptées aux spécificités et aux besoins des habitants du territoire.

Le Contrat Local de Santé Montagne béarnaise s'inscrit dans les politiques de développement territorial portées par la Communauté de communes du Haut-béarn et la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau.

Le CLS s'articule ainsi avec les politiques communautaires en matière d'habitat, de développement social, de médiation culturelle, ainsi qu'avec les démarches d'aménagement et d'attractivité du territoire. Cette approche transversale permet d'intégrer la santé dans l'ensemble des politiques locales et de renforcer les environnements favorables à la santé.

III. Les principes partagés

Les partenaires signataires fondent leur action partagée sur les principes suivants :

Définir un objectif explicite de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

Les déterminants de santé sont les facteurs qui influencent l'état de santé d'une population. Le développement de la promotion de la santé permet d'agir sur ces déterminants et concourt donc à la réduction des inégalités en matière de santé. Ce concept inclut la promotion des modes de vie, l'amélioration des conditions de vie, des facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent la santé et contribuent au progrès de la santé. Réduire les inégalités de santé revient à agir sur les conditions dans lesquelles les populations naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent. En grande majorité, les habitants méconnaissent le fait que 80 % des déterminants de la santé sont extérieurs au système de santé et relèvent d'autres sphères des politiques publiques (éducation, cadre de vie, emploi ...). C'est d'ailleurs tout l'enjeu des axes « Prévention et Promotion de la Santé » et « Pour un environnement favorable à la santé » de ce CLS dédié aux actions de prévention qui vont agir sur l'information, la connaissance, les habitudes de vie, l'environnement extérieur et intérieur.

Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé

« La santé d'une personne est d'abord le résultat des conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles » (Santé publique France). Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale de la santé, comprenant des interventions sur les comportements et sur l'accès au système de soins, ainsi que des interventions sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.

Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population

Les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné : « les inégalités sociales de santé suivent une distribution socialement stratifiée au sein de la population. En d'autres termes, chaque catégorie sociale présente un niveau de mortalité et de morbidité plus élevé que la classe immédiatement supérieure » (Santé publique France).

Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins

Certaines inégalités sont liées à l'organisation même du système de soins. C'est pourquoi les signataires attachent une importance à l'accès aux droits, à l'accès aux soins de premier recours, et à la continuité du parcours de santé. Ces accès et cette continuité doivent être particulièrement améliorés pour les personnes fragiles et défavorisées, plus sensibles aux ruptures.

Développer la participation citoyenne

Le renforcement des compétences (*empowerment*) des citoyens et notamment de ceux éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association systématique des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place. Un effort sur la communication auprès des habitants sera effectué afin de favoriser leur participation.

Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun

Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge en passant par les soins après avoir identifié au préalable les inégalités rencontrées dans les parcours (points de rupture, publics concernés...).

Adopter une approche intersectorielle

Le CLS doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales, pour dépasser les fonctionnements cloisonnés en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques et associant le plus fréquemment que possible les habitants.

Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention (départemental, régional, national)

L'objectif du CLS est d'agir efficacement sur les inégalités sociales et territoriales de santé (mobilisation des leviers communaux à renforcer).

Evaluer le CLS

Les signataires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction des conclusions de l'évaluation (évaluation de la démarche, des actions et des effets).

Le territoire du CLS et sa population

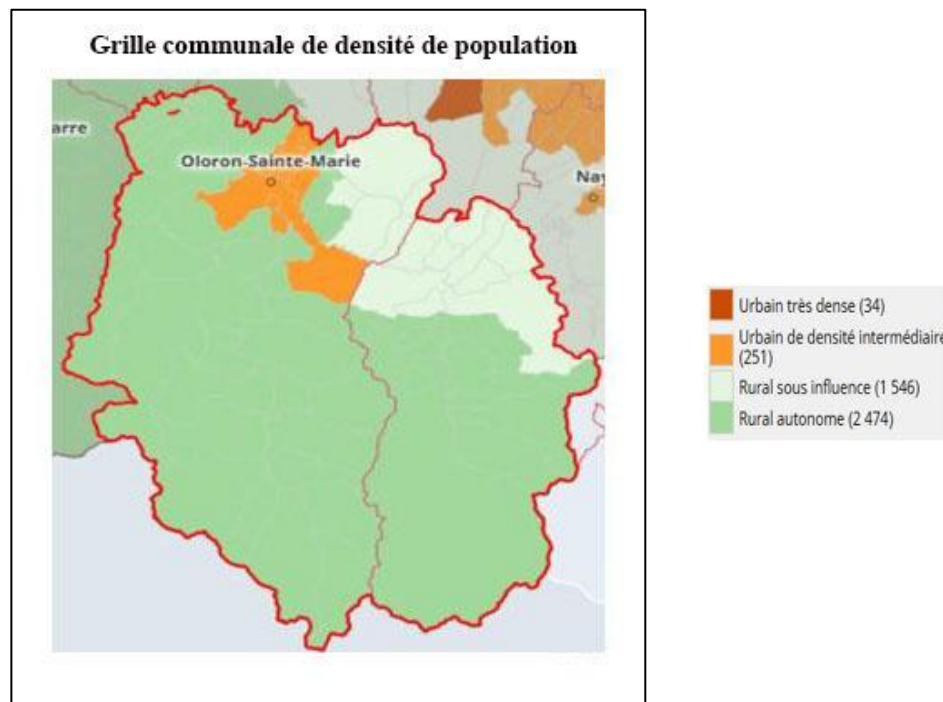
Haut Béarn
communauté d'agglomération

- PIÉMONT OLORONNAIS
- VALLÉE D'ASPE
- VALLÉE DE JOSBAIG
- VALLÉES DE BARÉTOUS

Vallée d'Ossau
communauté de communes

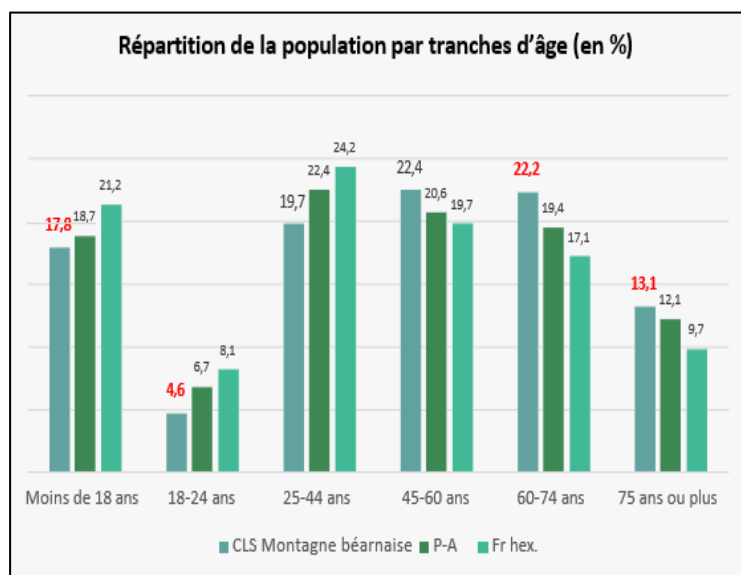
Vallée d'Ossau

Inscrit dans le massif pyrénéen, le territoire est en partie inclus dans le Parc national des Pyrénées, avec 12 communes situées en zone cœur de Parc. Le territoire constitue un espace à dominante rurale où les espaces naturels, agricoles et forestiers occupent une place prépondérante, participant à la qualité de vie des habitants mais générant également des contraintes spécifiques en matière d'organisation des services et d'accès aux soins. Le territoire du CLS présente une faible densité de population avec 83 % des communes comptant moins de 1 000 habitants.



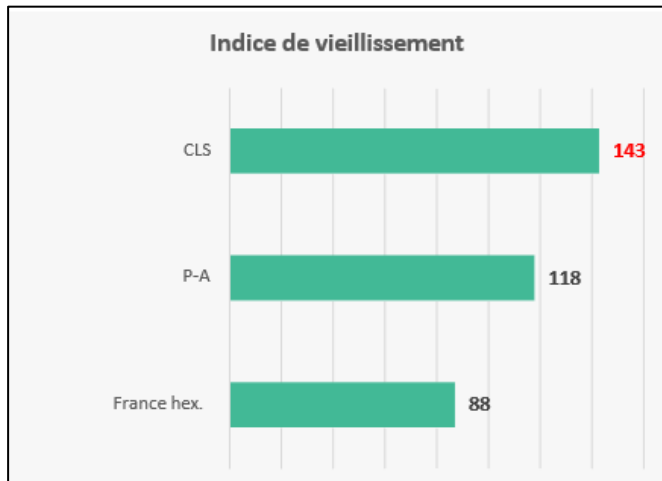
ORS- Grille communale de densité, INSEE, 2024.

Population par âge



ORS- INSEE RP, 2021.

Le vieillissement de la population constitue l'une des caractéristiques majeures du territoire. Plus d'un tiers des habitants est âgé de 60 ans ou plus et l'indice de vieillissement est nettement supérieur aux références départementales et nationales. Le territoire compte 143 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

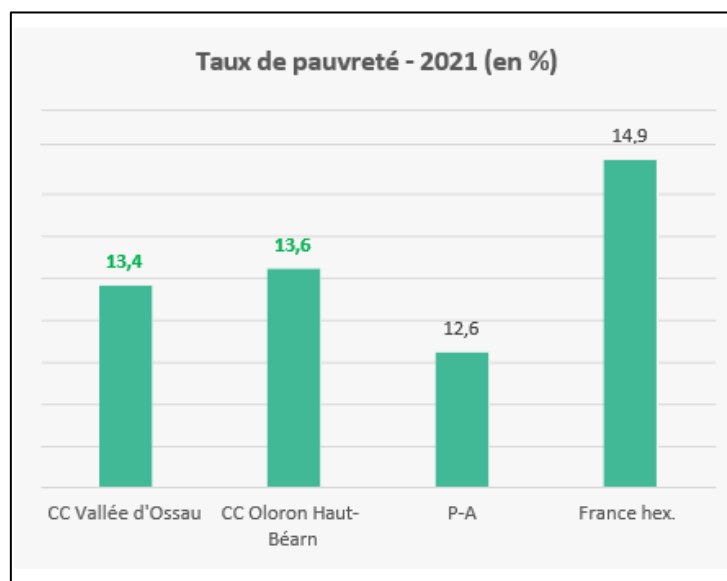


ORS- INSEE RP, 2021.

Parallèlement, la population des jeunes demeure un enjeu important pour le territoire. Près d'un habitant sur quatre a moins de 25 ans.

Revenus et précarité

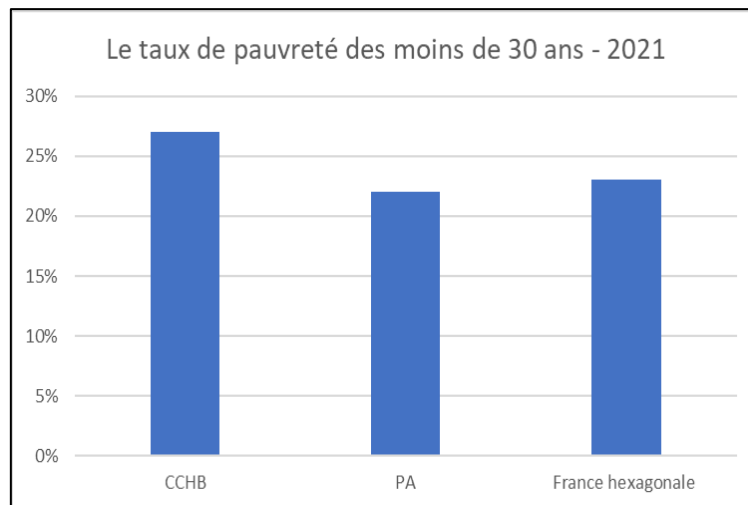
Le territoire du CLS Montagne béarnaise présente une situation socio-économique globalement proche des moyennes nationales.



ORS – Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, FiLoSoFi.

Le taux de pauvreté du territoire du CLS Montagne béarnaise est d'environ 13,5 % en 2021 (INSEE). Il est de 13,4 % pour la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, tandis qu'il atteint 13,6 % pour la Communauté de communes du Haut-béarn. À titre de comparaison, le taux de pauvreté représente 12,6 % au niveau du département des Pyrénées-Atlantiques, alors qu'il s'élève à 14,9 % au niveau national. Les données recueillies mettent en évidence un taux de pauvreté sur le territoire du CLS Montagne béarnaise un peu plus élevé que celui observé à l'échelle départementale, mais restant inférieur au niveau national. Elles montrent également que les deux

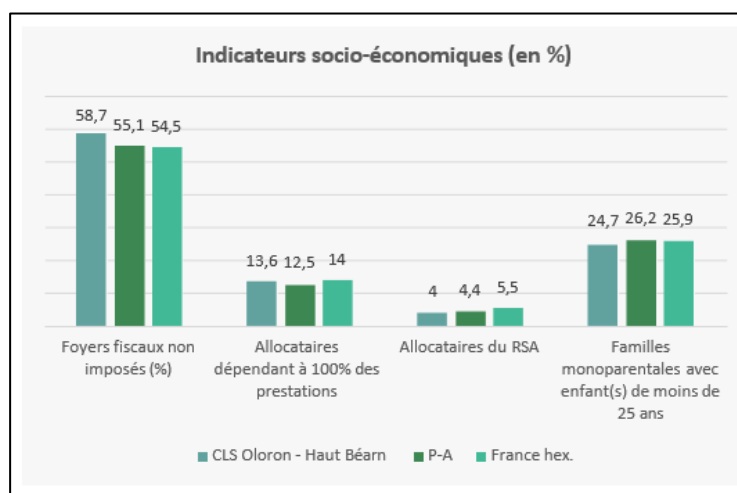
Communautés de communes présentent des taux de pauvreté quasi similaires, avec un écart limité.



Données INSEE, lettre de l'Observatoire Compas (2022).

Le taux de pauvreté des moins de 30 ans sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Béarn atteint 27 % en 2021¹. Relativement au taux relevé à l'échelle départementale, celui-ci est de 22 %, tandis qu'il représente 23 % pour la France hexagonale.

Ces données mettent en évidence que le taux de pauvreté des moins de 30 ans sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Béarn apparaît supérieur aux taux observés à l'échelle départementale et en France hexagonale.



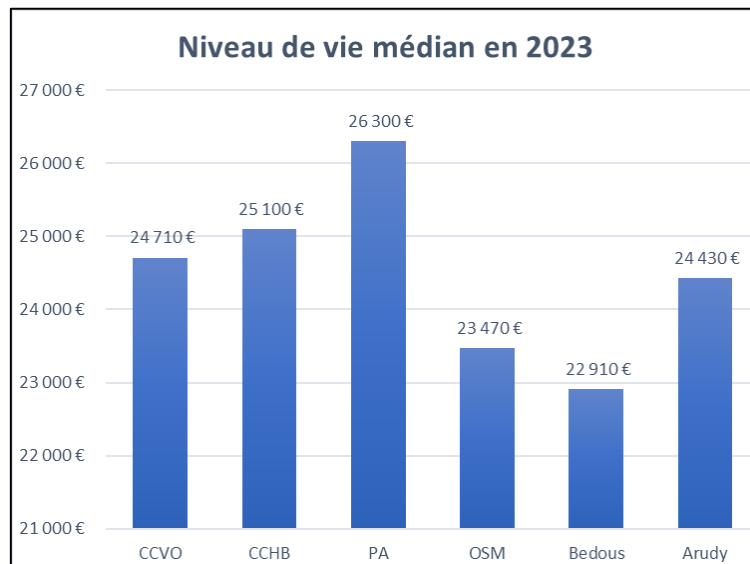
ORS – Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, FiLoSoFi.

Le taux de foyers fiscaux non imposables sur le territoire du CLS Montagne béarnaise est d'environ 58.7 % en 2021, selon l'INSEE. En comparaison, le taux de foyers fiscaux non imposables est de 55.1 % à l'échelle départementale, alors qu'il atteint 54.5 % à l'échelle nationale.

Ces données mettent en évidence un taux de foyers fiscaux non imposables sur le territoire du CLS Montagne béarnaise légèrement supérieur à celui observé à l'échelle départementale et au niveau

national. Elles montrent également que les deux communautés de communes affichent des taux de pauvreté très proches, avec un faible écart.

Le taux de familles monoparentales ayant un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans s'élève à 24,7 % en 2021 sur le territoire du CLS Montagne béarnaise, selon les données de l'INSEE. Ce taux est légèrement inférieur à celui observé dans les Pyrénées-Atlantiques (26,2 %) et à l'échelle nationale (25,9 %).



INSEE, 2023.

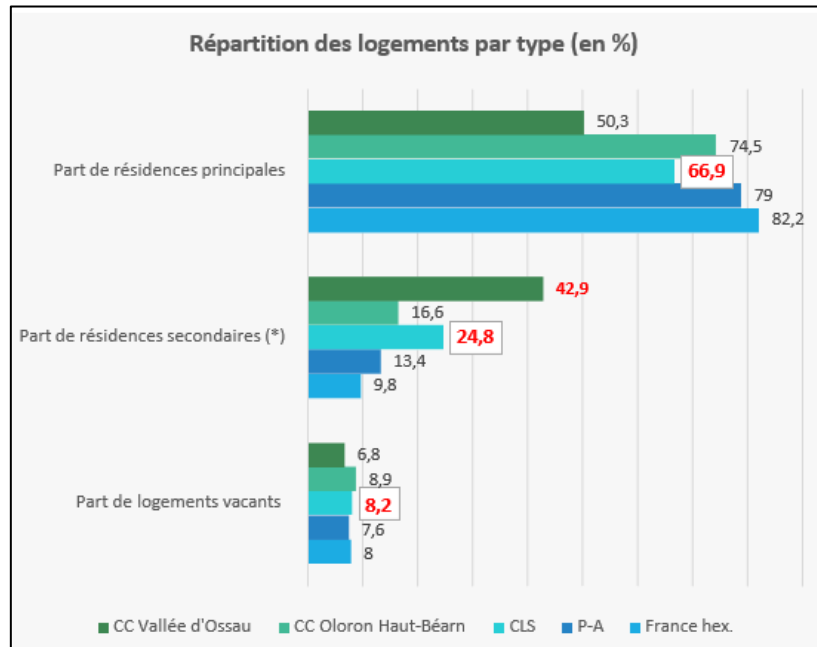
Le niveau de vie médian des habitants du territoire du CLS Montagne béarnaise s'établit environ à 24 905 euros en 2023, selon l'INSEE. À l'échelle des communautés de communes, il représente 24 710 euros pour la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et 25 100 euros pour la Communauté de communes du Haut-Béarn. À titre de comparaison, le niveau de vie médian des habitants du département des Pyrénées-Atlantiques est de 26 300 euros, contre 23 470 euros pour la commune d'Oloron-Sainte-Marie. Il s'élève à 22 910 euros pour la commune de Bedous et à 24 430 euros pour celle d'Arudy.

Ces données montrent que le niveau de vie médian des habitants du territoire du CLS Montagne béarnaise reste inférieur à celui observé à l'échelle départementale. À l'inverse, il apparaît supérieur à celui relevé dans les communes citées à titre de comparaison.

¹Lettre de l'Observatoire n°2 (novembre 2022) Pauvreté et précarité, Insee RP 2021, Insee Filosofi 2021 et estimations © Compas, Cnaf 2019-2022.

Cadre de vie

Logement



ORS - Insee RP, 2021.

Le logement constitue un déterminant majeur de la santé. Il conditionne le confort thermique, la sécurité, le maintien à domicile et le bien-être des habitants.

Le territoire présente une forte proportion de résidences secondaires (¼ des logements sont des résidences secondaires), particulièrement marquée dans la Vallée d'Ossau, où seul 1 logement sur 2 est une résidence principale dans la Vallée d'Ossau.

Cette spécificité reflète l'attractivité touristique du territoire mais contribue également à limiter l'offre de logements permanents dans certains secteurs. Le diagnostic met également en évidence un volume important de logements vacants (une proportion plus élevée qu'en France avec 2 443 logements vacants) notamment concentrés sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie (1/3 des logements vacants sont situés à Oloron-Ste-Marie).

Précarité énergétique

Par ailleurs, près de 15 %² des ménages sont concernés par une situation de précarité énergétique liée au logement soit 2 848 ménages au total (12,3% dans les Pyrénées-Atlantiques et 15,1% en France hexagonale).

Si cette proportion reste proche de la moyenne nationale, elle révèle d'importantes disparités entre les communes, certaines présentant des niveaux particulièrement élevés : cinq communes dans lesquelles environ ¼ de la population est en situation de précarité énergétique logement avec deux communes particulièrement touchées (Cette-Eygun 31,4% et Etsaut 35,3%). Ces situations peuvent avoir des conséquences directes sur la santé des habitants, en favorisant notamment les pathologies respiratoires, cardiovasculaires, les difficultés psychologiques ou encore le renoncement au chauffage pour des raisons économiques. Elles renforcent également les enjeux de rénovation énergétique, d'adaptation des logements au vieillissement et de lutte contre les inégalités sociales de santé.

Un environnement naturel confronté aux effets du changement climatique

Le territoire n'échappe pas aux conséquences du changement climatique. Les projections climatiques montrent une augmentation significative du nombre de nuits chaudes à l'horizon 2050, tant sur le Haut-béarn qu'en la Vallée d'Ossau. Les projections de Météo-France indiquent une augmentation importante du nombre de nuits chaudes d'ici 2050 (Météo-France, Climadiag). Le Haut-Béarn pourrait enregistrer 11 nuits chaudes par an, soit 5,5 fois plus qu'aujourd'hui, tandis que la Vallée d'Ossau pourrait en connaître 8 par an, soit une multiplication par huit.

² ORS - Part des ménages en précarité énergétique logement, 2021 (%) Geodip (ONPE, RARE).

État de santé

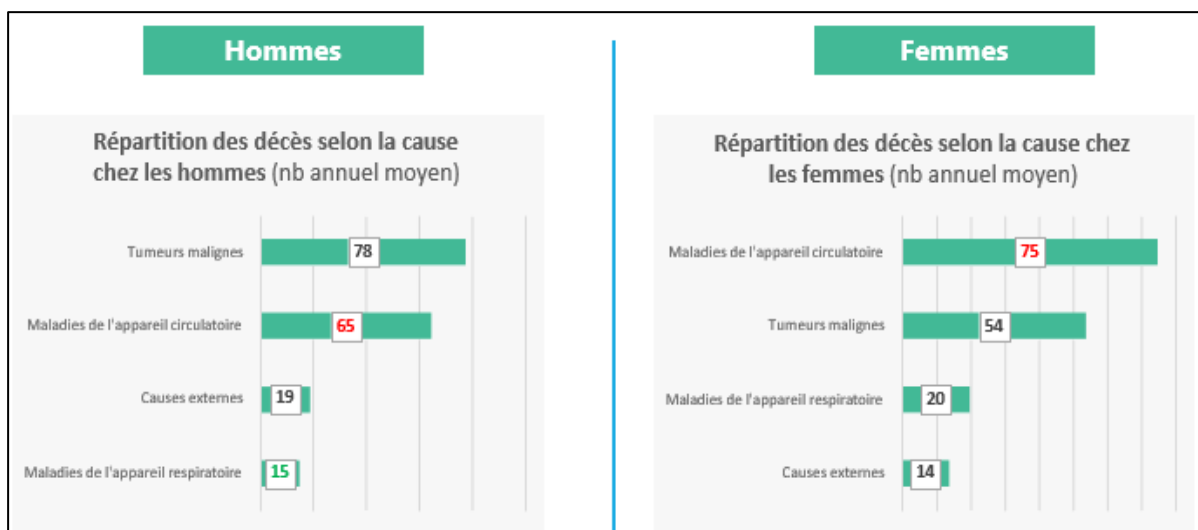
L'état de santé de la population de la Montagne béarnaise reflète les caractéristiques démographiques et sociales du territoire. Le vieillissement de la population, la prévalence des maladies chroniques, les spécificités de la mortalité et les enjeux liés à la santé mentale dessinent un profil sanitaire globalement comparable aux moyennes nationales, tout en faisant apparaître plusieurs points de vigilance qui orientent les priorités du Contrat Local de Santé.

Mortalité

Entre 2017 et 2021, le territoire enregistrait en moyenne 532 décès par an, dont 71 décès prématurés survenant avant 65 ans. Les hommes représentent près des deux tiers des décès prématurés (46 hommes contre 25 femmes). Les cancers demeurent la première cause de décès prématurés. Une situation qui est comparable à la moyenne nationale.

Sur la même période, on dénombre en moyenne 63 décès théoriquement évitables par la prévention avant 75 ans, dont près des trois quarts concernent des hommes, ainsi que 26 décès évitables par une prise en charge thérapeutique. Les indicateurs de mortalité évitable du territoire, tant par prévention que par traitement, sont comparables à ceux observés à l'échelle nationale.

Causes de décès



ORS - Inserm CepiDc, Insee RP, 2017-2021.

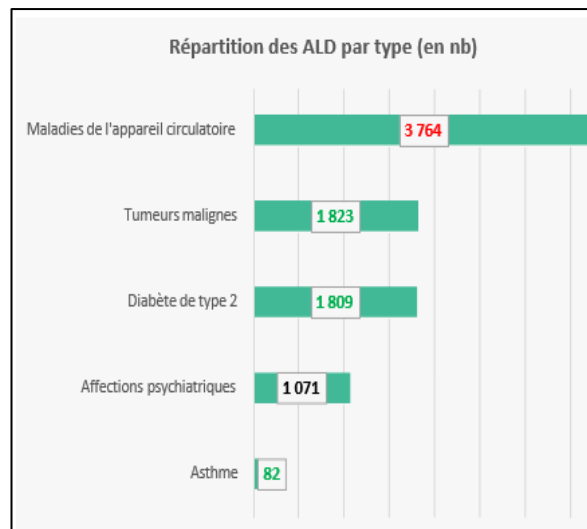
En vert : situation favorable comparativement au niveau national
 En rouge : situation défavorable comparativement au niveau national
 En noir : pas de différence significative avec la France hexagonale

L'analyse des causes de décès met en évidence une surmortalité par maladies de l'appareil circulatoire pour les deux sexes par rapport à la moyenne nationale. On constate d'autre part que les maladies de l'appareil circulatoire représentent également la principale affection de longue durée (ALD) sur le territoire et concernent une proportion plus importante de personnes que dans le reste de la France (Cnamts, CCMSA, Insee RP, 2022).

Maladies Chroniques

En 2022, 22,5 % de la population était reconnue en Affection de Longue Durée (ALD) dont 4 846 hommes et 4 526 femmes. On constate une sous-prévalence de personnes en ALD comparativement au niveau national. Entre 2020 et 2022, 1 021 nouvelles admissions en ALD ont été enregistrées chaque année en moyenne, un taux inférieur à la moyenne nationale.

Si la prévalence globale des ALD est inférieure à la moyenne nationale, le territoire présente une surprévalence des personnes en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire.



En vert : situation favorable comparativement au niveau national

En rouge : situation défavorable comparativement au niveau national

En noir : pas de différence significative avec la France hexagonale

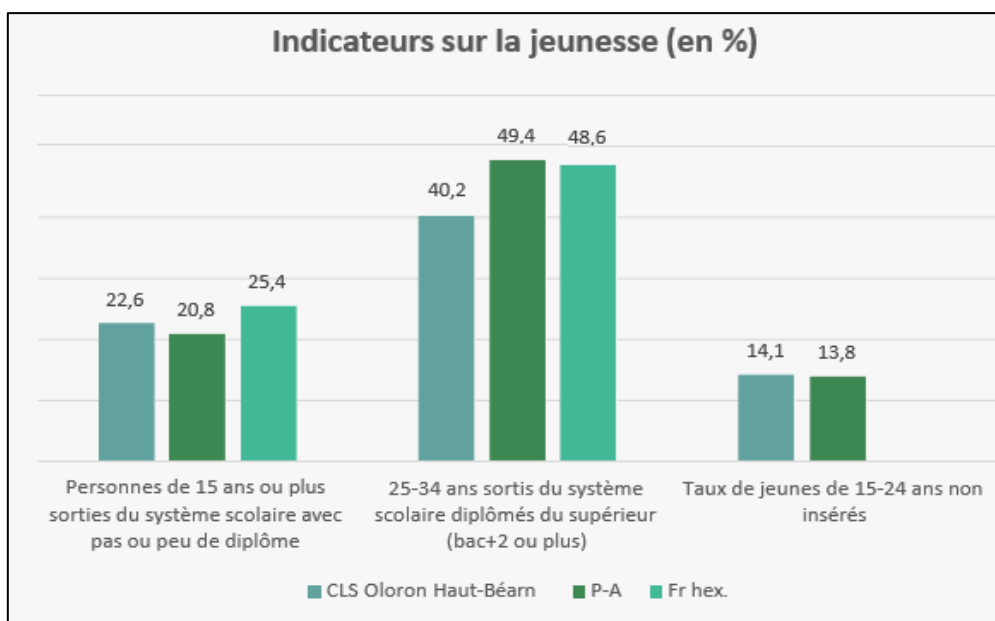
ORS - Cnamts, CCMSA, Insee RP, 2022.

Santé mentale

La santé mentale constitue aujourd'hui une priorité nationale et régionale de santé publique. Les données présentées par l'ORS disponibles montrent que le territoire présente une prévalence des traitements psychotropes et des affections psychiatriques globalement inférieure aux moyennes nationales. Le nombre de décès par suicide demeure également comparable à celui observé à l'échelle nationale (Cnam –SNDS, Inserm CepiDc, Insee RP). En 2022, 5 312 personnes bénéficiaient d'un traitement par psychotropes, tandis que 1 782 personnes étaient prises en charge pour une pathologie psychiatrique, une situation comparable au niveau national.

Pour autant, les partenaires du territoire ont souligné au cours des travaux de concertation l'augmentation des situations de souffrance psychique observées depuis plusieurs années. Ces constats concernent l'ensemble des classes d'âge, avec une vigilance particulière pour les adolescents, les jeunes adultes, les personnes âgées isolées et les aidants.

Les données disponibles mettent d'ailleurs en évidence une proportion plus élevée de jeunes de 15 à 24 ans reconnus en affection de longue durée pour troubles psychiatriques par rapport à la moyenne nationale (Cnam –SNDS, Inserm CepiDc, Insee RP, 2022), confirmant l'importance de renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé mentale auprès de ce public.



ORS - INSEE, 2023.

Personnes en situation de handicap

Plus largement, les données relatives aux situations de handicap témoignent également de besoins importants en matière d'accompagnement et d'inclusion. En 2023, 251 jeunes bénéficiaient de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 3,1 % des jeunes du territoire, une proportion proche de celle observée à l'échelle des Pyrénées-Atlantiques. Chez les adultes, 1 100 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), représentant 4,9 % de la population du territoire, contre 4,2 % à l'échelle départementale et 3,3 % au niveau national. Ces éléments mettent en évidence l'importance de poursuivre le développement d'une offre d'accompagnement adaptée aux personnes en situation de vulnérabilité et à leurs aidants.

Offre de soins

L'offre de soins repose notamment sur le Centre Hospitalier d'Oloron-Sainte-Marie, intégré au Groupement Hospitalier de Territoire Béarn et Soule, sur l'Hospitalisation à Domicile Béarn et Soule, sur les professionnels de santé libéraux ainsi que sur plusieurs maisons de santé pluriprofessionnelles réparties dans les principaux bassins de vie, parmi lesquelles la Maison de santé du Barétous, la Maison de santé du Piémont oloronais et la Maison de santé de la Vallée d'Aspe. Cette offre est complétée par les établissements et services médico-sociaux et par un tissu d'acteurs engagés dans la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement des populations.

Médecins généralistes

Le territoire compte 46 médecins généralistes libéraux (33 en CCHB et 13 en CCVO) dont 40 en activité. (ORS-CartoSanté, 2024). Parmi eux, 11 étaient âgés de 60 ans ou plus, soit près d'un quart de l'effectif. Cette structure d'âge constitue un point de vigilance au regard des enjeux de renouvellement des professionnels et de maintien de l'offre de premier recours à moyen terme. La densité de médecins généralistes s'établit à 11 médecins pour 10 000 habitants, avec des disparités entre les deux intercommunalités : 10,3 médecins pour 10 000 habitants dans le Haut-béarn, contre 13,4 dans la Vallée d'Ossau. À titre de comparaison, la densité s'élève à 11,5 dans les Pyrénées-Atlantiques et à 8,2 en France hexagonale.

L'accessibilité potentielle localisée (APL) à la médecine générale apparaît par ailleurs relativement favorable au regard des autres territoires du département.



ORS - Carto santé, 2023.

Conformément à l'article L.1434-4 du Code de la santé publique, l'Agence régionale de santé définit les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins. En Nouvelle-Aquitaine, ce zonage est fixé par l'arrêté n° 2026-18 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins pour la profession de médecin.

Le territoire du Contrat Local de Santé est majoritairement classé en Zone d'Accompagnement Complémentaire (ZAC). Ce classement permet de mobiliser certains dispositifs visant à favoriser l'installation et le maintien des médecins et à soutenir l'offre de soins de premier recours.

Aucune commune du territoire n'est toutefois classée en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), correspondant aux secteurs présentant les difficultés d'accès aux soins les plus importantes. Par ailleurs, une partie du territoire de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau se situe hors zonage.

Autres professionnels de santé

Si la médecine générale demeure relativement bien représentée, la situation apparaît plus contrastée selon les professions et les spécialités médicales.

	Effectifs	Densité (pour 10 000 hab)	
		CLS	France hex.
Infirmiers	107	25,7	15,1
Masseurs-kinésithérapeutes	109	26,1	12,4
Chirurgiens-dentistes	24	5,8	5,6
Orthophonistes	12	2,9	3,3
Sages-femmes	3	4,2	5,7
Psychiatres	1	0,2	1
Ophthalmologues	1	0,2	0,7
Cardiologues	3	0,7	0,8
Gynécologues	1	0,5	1,5
Pédiatre	0	0	2,3

ORS – Cartosanté, SNDS, Insee RP, 2024.

Le territoire bénéficie notamment d'une présence importante d'infirmiers et de masseurs-kinésithérapeutes, qui contribue au maintien à domicile, à l'accompagnement des personnes âgées et au suivi des personnes atteintes de maladies chroniques.

À l'inverse, plusieurs spécialités médicales présentent des effectifs limités sur le territoire, notamment en psychiatrie, gynécologie, ophtalmologie et pédiatrie. L'absence de certains spécialistes en exercice permanent est toutefois partiellement compensée par la mise en place de consultations avancées, permettant à des praticiens de proposer des consultations au sein des établissements et structures de santé du territoire.

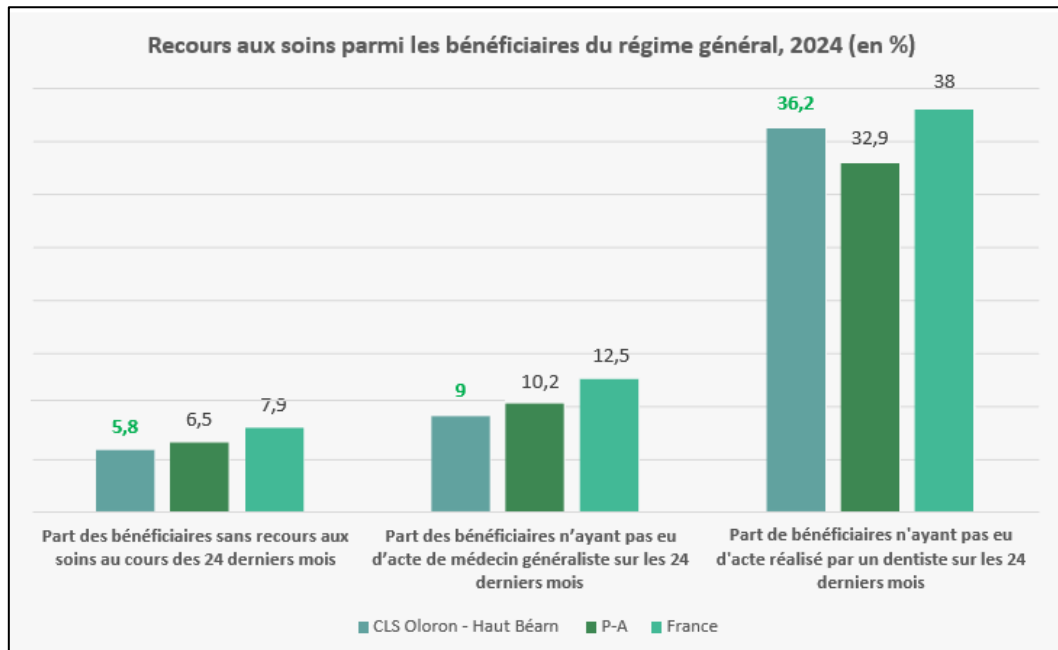
Recours aux soins et aux dispositifs de prévention

Les indicateurs disponibles (Interrégime : CNAM, MSA, 2023) témoignent d'un recours aux soins globalement favorable au regard des références départementales et nationales.

En 2023, 3 330 personnes âgées de 16 ans et plus, soit 9,7 % des assurés, ne disposaient pas de médecin traitant déclaré. Cette proportion reste inférieure aux niveaux observés à l'échelle

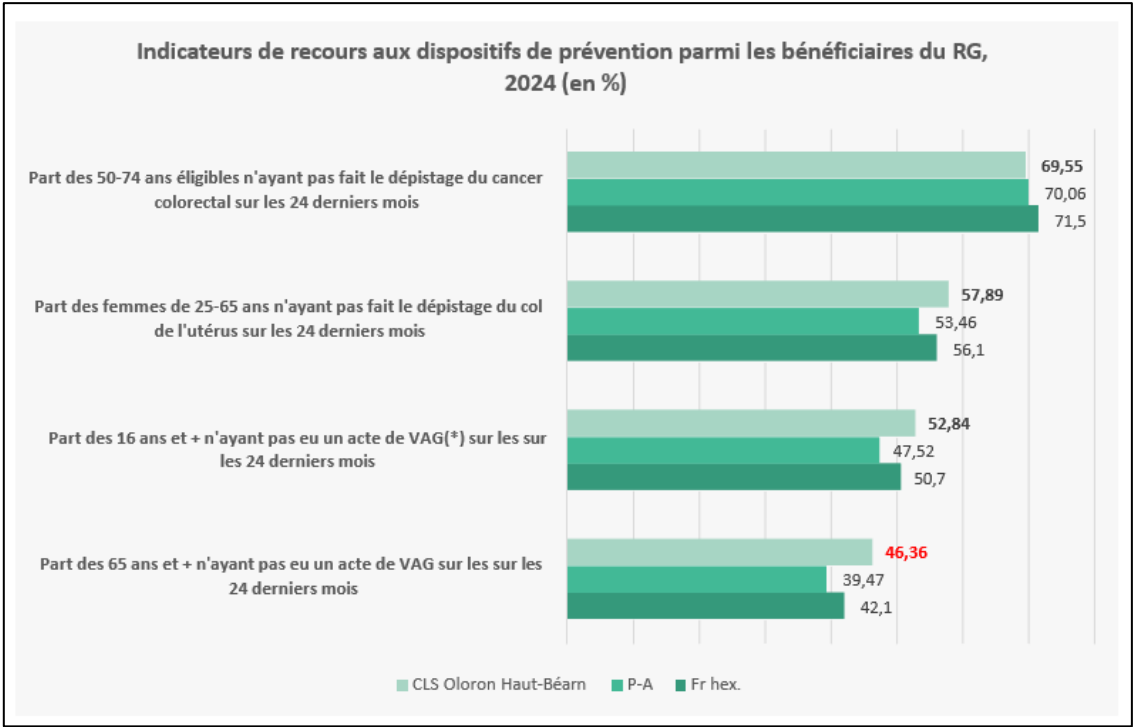
départementale (12,8 %) et nationale (16,2 %). Ces indicateurs traduisent une situation globalement favorable en matière d'accès au médecin traitant, qui doit néanmoins être mise en regard des enjeux de renouvellement des professionnels et des disparités infra-territoriales.

Par ailleurs, la part des bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) est inférieure à la moyenne nationale, tant parmi les assurés du régime général que parmi ceux relevant de la MSA. Les taux de non-recours aux soins sur le territoire sont plus favorables que les moyennes nationales.



ORS - GéoFragilité CNAM SIAM ERASME.

Les indicateurs disponibles montrent que le recours aux dispositifs de prévention est globalement comparable aux moyennes nationales. Les niveaux de participation aux campagnes de dépistage organisé des cancers et de vaccination restent relativement proches des références nationales.



ORS - GéoFragilité CNAM SIAM ERASME. (*) VAG : Vaccination antigrippale

Taux de participation aux dépistages organisés

Territoire	Participation DOCS - Pop. Cible	Participation DOCCR - Pop. Cible
CLS Montagne béarnaise	48,4 %	32,0 %
Communauté de communes du Haut-béarn (CCHB)	49,5 %	32,4 %
Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO)	44,8 %	30,8 %
Oloron-Sainte-Marie	47,2 %	32,2 %
Bedous	52,6 %	36,6 %
Arette	50,3 %	27,5 %
Ogeu-les-Bains	59,8 %	41,8 %

Tableau issu des données du CRCDC NA, taux de participation INSEE estimé, campagne 2024-2025

Le recours aux dépistages organisés constitue un enjeu de prévention pour le CLS Montagne béarnaise. Selon les données du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) Nouvelle-Aquitaine, le taux de participation s’élève à 48,4 % pour le Dépistage Organisé du Cancer du Sein (DOCS) et à 32,0 % pour le Dépistage Organisé du Cancer Colorectal (DOCCR).

Pour le DOCS, le territoire se situe parmi les territoires présentant les taux de participation les plus faibles des Pyrénées-Atlantiques. Le DOCCR présente une situation plus favorable, avec un taux de 32,0 %, proche de la moyenne observée dans les autres territoires étudiés par le CRCDC.

L'analyse par communes du CLS est importante car elle montre que la moyenne du Haut-béarn ne reflète pas une situation homogène. On retrouve notamment, pour le cancer du sein, des taux communaux allant de niveaux relativement faibles à des niveaux supérieurs à la moyenne départementale. Ces résultats invitent à renforcer les actions d'accompagnement au dépistage, en portant une attention particulière aux secteurs où la participation apparaît la plus faible.

V. Gouvernance et association des partenaires

L'élaboration, l'animation et le pilotage du Contrat Local de Santé repose sur différentes instances.

Le comité de pilotage

La mise en œuvre du Contrat Local de Santé sera suivie par le Comité de Pilotage qui se réunira une fois par an pour suivre son avancement et déterminer ses orientations. C'est l'instance décisionnelle et politique du CLS.

Le rôle du comité de pilotage est de veiller à la mise en place des actions du CLS et à son actualisation régulière, de suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels (avenants), et enfin de valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante.

Ce comité est présidé par les Présidents des deux Communautés de Communes et le Directeur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé des Pyrénées-Atlantiques. Il est composé des représentants suivants :

- Le Président de la Communauté de Communes du Haut-béarn ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau ou son représentant
- Le Délégué Territorial de l'ARS – délégation départementale 64 ou son représentant
- Le représentant désigné du Département des Pyrénées-Atlantiques
- Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant
- Le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Pau Pyrénées ou son représentant
- Le président de la Mutualité Sociale Agricole ou son représentant
- Le directeur du centre hospitalier d'Oloron Sainte-Marie ou son représentant
- Le directeur du centre hospitalier des Pyrénées ou son représentant
- Le directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou son représentant
- Le représentant des usagers
- Le représentant de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques
- Le représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques
- Le représentant de Promotion Santé

Le comité technique

C'est l'instance de réflexion qui suit la mise en œuvre des actions et appuie les pilotes. Il est composé du coordinateur/coordinatrice du CLS, d'un ou plusieurs référents ARS et des référents des collectivités. Le comité technique se réunit deux fois par an.

Le rôle du comité technique est de veiller à la bonne articulation entre les différents axes stratégiques et actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et avec les autres dispositifs présents sur le territoire, de suivre collectivement la réalisation des différentes actions soutenues par le CLS et de juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions.

Le comité de suivi

Des comités de suivi seront organisés annuellement pour chacun des axes stratégiques du Contrat Local de Santé. Ils réuniront les pilotes des fiches actions concernées ainsi que les élus ambassadeurs du CLS. Ces instances permettront de partager l'état d'avancement des actions, d'en apprécier les résultats et l'efficacité, d'identifier les éventuels freins à leur mise en œuvre et de définir, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

Les groupes de travail

C'est en quelque sorte la base et la structure du CLS, car ils sont chargés de rédiger les fiches actions qui intégreront le CLS et d'en assurer le suivi en lien avec le comité technique (présence du pilote de l'action). Ces groupes de travail ont été constitués d'élus des communes du CLS, de professionnels de santé, paramédicaux, établissements de santé, du médico-social, acteurs de la prévention et de la promotion de la santé, du social, des partenaires institutionnels, de représentants d'usagers etc.

La coordination du CLS

Le développement et l'atteinte des objectifs d'un CLS nécessitent un pilotage fort et structuré permettant de fédérer et coordonner des acteurs nombreux et divers dans la durée autour de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CLS. A ce titre ses missions principales sont les suivantes :

- Animer les instances de gouvernance CLS : comité de pilotage, comité/équipe technique et groupes de travail
- Favoriser l'identification au niveau local des besoins de santé de la population
- Formaliser le plan d'actions du CLS et assurer sa mise à jour, son suivi et son évaluation
- Soutenir la conception, le développement et la mise en œuvre des actions CLS en veillant à leur cohérence au niveau local avec les autres démarches territoriales
- Favoriser la communication autour de la démarche et des actions CLS
- Soutenir et développer les partenariats au niveau local en veillant à l'intersectorialité
- Représenter les différentes parties signataires
- Rendre compte (bilans d'activités, synthèses des instances de travail).

VI. Les axes stratégiques

Ils correspondent d'une part aux orientations stratégiques du PRS de Nouvelle-Aquitaine et d'autre part aux enjeux spécifiques du territoire du CLS Montagne béarnaise. Chaque axe stratégique est décliné en objectifs stratégiques, lesquels sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels, correspondant aux actions à mettre en œuvre. La totalité de ces éléments a permis d'élaborer 25 fiches action réparties entre les quatre axes stratégiques et une fiche action transversale du plan d'action du CLS. Ces fiches-action sont présentées en annexe de ce document.

Les signataires s'engagent conjointement sur les axes stratégiques suivants :

- **Axe 1 : Développer et renforcer des environnements favorables à la santé**

Cet axe stratégique vise à promouvoir des environnements favorables à la santé en agissant sur les déterminants environnementaux de la santé et en intégrant les enjeux de santé environnementale dans les politiques publiques locales. Soutenu par l'Agence régionale de santé, il s'appuie également sur les dynamiques territoriales portées par les collectivités et les partenaires locaux en faveur de la santé environnementale. Il vise à prévenir les expositions aux risques environnementaux, à promouvoir des milieux de vie favorables à la santé à travers un habitat de qualité, une alimentation saine et durable ainsi qu'un accès équitable à une eau de qualité, et à renforcer la culture en santé environnementale des habitants et des acteurs du territoire selon l'approche « One health-Une seule santé ». Il favorise également l'intégration des enjeux de santé dans les projets d'aménagement et les politiques publiques grâce aux démarches d'évaluation d'impact sur la santé.

Cet axe stratégique est composé de 8 fiches actions soit 8 objectifs stratégiques.

- **Axe 2 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie**

Cet axe stratégique vise à renforcer la prévention et la promotion de la santé tout au long de la vie en agissant sur les principaux déterminants de santé et en favorisant l'adoption de comportements favorables à la santé. Il s'appuie sur les nombreuses dynamiques de prévention déjà portées par les acteurs du territoire et vise à renforcer leur coordination, leur complémentarité et leur visibilité afin d'améliorer l'accès de tous les publics aux actions de prévention. En cohérence avec les priorités nationales et régionales de santé publique, il contribue à prévenir les maladies chroniques, notamment celles liées à la nutrition, à la sédentarité et les cancers, à promouvoir la santé mentale et les compétences psychosociales, à favoriser la prévention dès le plus jeune âge et le soutien à la parentalité, à renforcer l'accessibilité à une information en santé fiable et adaptée, ainsi qu'à promouvoir la santé des femmes. Il favorise également l'interconnaissance entre les acteurs et le développement d'une culture commune de prévention afin de renforcer la lisibilité et la coordination des actions menées sur le territoire.

Cet axe stratégique est composé de 7 fiches actions soit 7 objectifs stratégiques.

- **Axe 3 : Renforcer l'accessibilité et le recours aux services de santé**

À travers le renforcement des coopérations entre les acteurs de santé, les collectivités et les partenaires institutionnels, cet axe ambitionne de faciliter l'accès à une offre de soins de qualité, de soutenir durablement la démographie des professionnels de santé et de contribuer à garantir un égal accès aux soins pour l'ensemble des habitants du territoire.

En cohérence avec les priorités nationales et régionales en matière d'accès aux soins, cet axe contribue à renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et à favoriser leur installation, leur intégration et le maintien de leur activité. Il vise également à promouvoir et à accompagner le développement des usages du numérique en santé, afin d'améliorer la coordination des parcours de soins, de faciliter l'accès aux services de santé et de réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins.

Cet axe stratégique est composé de 3 fiches actions soit 3 objectifs stratégiques.

- **Axe 4 : Favoriser l'accompagnement des personnes vulnérables et de leurs aidants**

Le diagnostic met en évidence un vieillissement de la population, nécessitant d'anticiper la perte d'autonomie, de prévenir l'isolement et de renforcer la coordination des accompagnements. À cette fin, cet axe contribue à améliorer l'interconnaissance entre les acteurs, à promouvoir les métiers du soin et de l'accompagnement, à faciliter l'accès aux dispositifs pour les personnes en perte d'autonomie, leurs aidants et les femmes victimes de violences, ainsi qu'à développer l'information, la prévention et la formation. Les partenaires institutionnels, notamment le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé, sont engagés pour accompagner cette dynamique. Cet axe stratégique est composé de 6 fiches actions soit 6 objectifs stratégiques.

VII. Le plan d'action

1. Développer et renforcer des environnements favorables à la santé	1.1	Favoriser un environnement sain pour les habitants dont les femmes enceintes et les jeunes enfants
	1.2	Prévenir les expositions dans les espaces intérieurs dont le gaz radon
	1.3	Promouvoir la réhabilitation d'habitats anciens favorables à la santé
	1.4	Evaluer les effets potentiels d'une politique, d'un programme ou d'un projet sur la santé de la population
	1.5	Promouvoir une alimentation saine et durable
	1.6	Sensibiliser aux espèces animales et végétales à enjeux pour la santé humaine
	1.7	Sensibiliser les acteurs territoriaux aux enjeux de santé environnement en mobilisant les approches « une seule santé » et de l'exposome
	1.8	Promouvoir un accès équitable à une eau de qualité
2. Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie	2.1	Prévenir les pathologies liées à la nutrition et à la sédentarité
	2.2	Favoriser la prévention dès le plus jeune âge et renforcer le soutien à la parentalité
	2.3	Promouvoir le développement des Compétences Psychosociales
	2.4	Renforcer l'accessibilité à l'information en prévention pour tous les publics
	2.5	Sensibiliser et informer à la santé mentale : prévenir et repérer les troubles
	2.6	Prévenir les cancers et promouvoir les dépistages organisés
	2.7	Améliorer la santé des femmes : prévention, formation et accès aux soins
3. Renforcer l'accessibilité et le recours aux services de santé	3.1	Favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé
	3.2	Promouvoir et accompagner l'usage des services numériques en santé
	3.3	Faciliter la mise en place d'outils partagés pour la prise en charge médicale des personnes en situation de handicap

4. Favoriser l'accompagnement des personnes vulnérables et de leurs aidants	4.1	Renforcer l'interconnaissance entre acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires
	4.2	Promouvoir les métiers du soin et de l'accompagnement
	4.3	Faciliter le repérage des besoins et l'accès aux services des femmes victimes de violence
	4.4	Renforcer la prévention et la formation des aidants
	4.5	Faciliter l'accès à l'information et aux services destinés aux personnes en perte d'autonomie et à leurs aidants
	4.6	Prévenir les risques liés à la perte d'autonomie
Axe transversal : Renforcer la visibilité du Contrat Local de Santé		

VIII. Durée, révision, suivi et évaluation du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces cinq années, par voie d'avenants à la demande de l'une ou de l'autre des parties.

Le présent contrat et ses éventuels avenants feront l'objet d'une évaluation finale visant à mesurer, notamment, les résultats produits par rapport à ceux escomptés et le degré d'atteinte des objectifs inscrits au contrat.

Les signataires du présent contrat s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites en annexe de ce document. Elles s'engagent à participer aux instances de pilotage et/ou de suivi de ce contrat.

Les pilotes de fiche action s'engagent à contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation dont ils assurent le pilotage. Ils veillent également à informer régulièrement les co-pilotes et la coordination du CLS de leur avancement et des éventuelles difficultés rencontrées, conformément aux engagements précisés en Annexe 2 de ce document « *Rôle de pilote de fiche action du Contrat Local de Santé Montagne béarnaise* ».

Le comité technique et le comité de pilotage sont les instances premières de l'évaluation du CLS.

Suivi annuel

Chaque année un bilan annuel du Contrat Local de Santé est réalisé pour évaluer la mise en œuvre des fiches action et le suivi global de la démarche.

Cette évaluation annuelle concernera :

- Le suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des pilotes d'actions, du respect des échéances, etc.)
- L'évaluation des résultats des actions (formalisation d'indicateurs).
- L'impulsion et la coordination générale du projet.

Evaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité des actions réalisées, la qualité de leur mise en œuvre et la satisfaction de l'ensemble des partenaires associés. En effet, l'impact souhaité du CLS dépasse la somme des impacts attendus de chacune des actions. L'enjeu de l'évaluation est ainsi d'interroger le dispositif du CLS en place afin d'apprécier s'il est moteur et fédérateur et s'il a répondu, en totalité ou en partie, aux grands enjeux de santé identifiés sur le territoire.

Annexes

Annexe 1 : Fiches action du Contrat Local de Santé Montagne béarnaise

Axe stratégique n°1

DÉVELOPPER ET RENFORCER DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

Liste des partenaires participants aux groupes de travail

Etablissement /Institution
Représentante des usagers
CPIE Béarn
Association Le souffle 64
Tiers lieu le Cocotier(s)
Maison de Santé Pluriprofessionnelle de la Vallée d'Aspe
Association Sloow Food Béarn
Promotion Santé
CFDT retraités
Département des Pyrénées-Atlantiques
ESAT Saint-Pée Adapei 64
Architecture et santé
Pôle métropolitain Pays de Béarn
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
Communauté de Communes du Haut Béarn
CPAM Pau-Pyrénées
Service Rénovation Energétique de l'Habitat Montagne béarnaise

Fiche action 1.1

Favoriser un environnement sain pour les habitants dont les femmes enceintes et les jeunes enfants

Pilotes de l'action	Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Pau, Agence Régionale de Santé
Partenaires de l'action	- Coordinateur du CLS : relai d'information, mise en relation avec partenaires du territoire - Association : appui aux actions de sensibilisation - MSP/CPTS : appui à la diffusion des offres de prévention - DD ARS Nouvelle-Aquitaine : relai d'information - CPAM : mise à disposition de moyens humains, diffusion du planning des webinaires, relais lors des ateliers parcours naissance, FNPEIS
Publics visés	- Professionnels de santé - Femmes enceintes, public vulnérable, adolescents, jeunes enfants - Associations du territoire - Collectivités territoriales
Localisation	- Territoire du CLS
Financement de l'action	- CPAM : mise à disposition de moyens humains, financiers et diffusion de l'information - ARS : financement SAFE-Li, WECF, formation nesting
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- PRSE 4 2024-2028 - Programme Zéro phtalates de la CPAM
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

- Inscription de la santé environnementale comme axe stratégique de la Convention d'objectifs et de gestion 2023–2027 de l'Assurance Maladie, dans un contexte marqué par l'augmentation des pathologies chroniques liées aux expositions environnementales (près d'un quart des maladies chroniques dans le monde sont attribuables à des facteurs environnementaux, OMS).
- Perturbateurs endocriniens (PE) identifiés comme un sujet central, à la fois transversal et porteur d'enjeux de santé publique majeurs.
- Travaux scientifiques suggérant une contribution des PE à de nombreuses pathologies chroniques ou développementales (altération du système hormonal, de la santé reproductive, du système immunitaire, troubles de la thyroïde, cancers hormonaux-dépendants, troubles du neurodéveloppement, troubles métaboliques comme le diabète ou l'obésité...), certaines personnes étant plus vulnérables que d'autres.

- Période des « 1 000 jours » (du développement prénatal à la petite enfance) particulièrement critique et qui doit faire l'objet d'une attention prioritaire (Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, 2017).

De ce constat, l'Assurance Maladie et l'ARS en ont fait une priorité dans leur plan d'action :

- Parmi les axes prioritaires d'action, l'AM identifie les perturbateurs endocriniens (PE) comme un sujet central, à la fois transversal et porteur d'enjeux de santé publique majeurs. L'opération « Zéro Phtalate », centrée sur la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens décline ses actions en 4 axes :
 - Sensibiliser les assurés via les professionnels de santé.
 - Sensibiliser les assurés via le parcours parentalité.
 - Amorcer ou participer à une dynamique territoriale.
 - Agir en milieu professionnel en partenariat avec la CARSAT.
- L'ARS NA déploie le Plan Régional Santé Environnement 4, avec l'objectif stratégique 1.1.3 « Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux perturbateurs endocriniens » avec des actions de soutien à la recherche, d'information et de sensibilisation des jeunes sur les perturbateurs endocriniens afin de réduire les expositions.

Description de l'action

Objectif général :

Réduire les expositions aux substances présentes dans les environnements intérieurs

Objectifs stratégiques :

- Améliorer l'accompagnement et la prévention aux différentes sources d'exposition à tous les âges de la vie
- Renforcer les capacités d'agir des personnes à se prémunir des expositions aux substances présentes dans l'environnement intérieur

Objectifs opérationnels :

1. Sensibiliser les professionnels de santé et de la petite enfance via :
 - La campagne de prévention menée par les Délégués d'Assurance Maladie (DAM) pour réduire les risques d'expositions des assurés aux perturbateurs endocriniens et notamment aux phtalates, au travers des entretiens individuels et des outils mis à disposition auprès des médecins généralistes, pédiatres, gynécologues, sages-femmes, pharmaciens (CPAM)
 - Le programme SAFE-Li (collectivité, établissements publics et privés), les webinaires SAFELIVE et les outils « Reco-crèche » (ARS)
2. Proposer le webinaire trimestriel dans le cadre du parcours naissance sur le sujet des perturbateurs endocriniens (CPAM)
3. Promouvoir l'appel à projet du FNPEIS actions innovantes locales en santé environnementale auprès des associations, des collectivités territoriales, des institutions, des professionnels de santé, etc. et accompagner méthodologiquement les porteurs de projet (CPAM)
4. Mettre en œuvre des actions d'« aller vers » à destination des publics cibles (*service prévention de la CPAM*)

5. Promouvoir la santé environnementale au cours de l'Examen de Prévention en Santé (EPS) au Centre d'Examens de Santé (CES) de Pau (CPAM)
6. Promouvoir les ateliers nesting auprès des femmes enceintes au cours des ateliers parcours naissance (CPAM) et auprès des parents de jeunes enfants (ARS)
7. Sensibiliser les élus locaux, agents communaux et communautaires à la santé environnementale par l'organisation d'actions de sensibilisation en articulation avec d'autres acteurs institutionnels du territoire (CPAM).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et qualité des partenaires impliqués
- Nombre de réunions d'information organisées auprès des professionnels de santé, des associations
- Nombre de webinaires proposés par la DCGDR
- Nombre d'ateliers nesting réalisés
- Nombre d'actions de sensibilisations hors ateliers nesting et webinaires DCGDR auprès des publics cibles
- Nombre d'actions de sensibilisation auprès des élus du territoire
- Nombre de participants aux ateliers nesting
- Nombre de professionnels sensibilisés sur le territoire du Béarn
- Satisfaction des professionnels de santé, des associations et des assurés suite à nos actions de sensibilisation et d'accompagnement
- Nombre de projets déposés dans le cadre de l'AAP FNPEIS « Santé environnementale »
- Nombre de personnes sensibilisées à la santé environnementale dans le cadre de l'AAP FNPEIS
- Nombre de personnes sensibilisées (femmes enceintes, adolescents, personnes vulnérables, etc.)
- Evolution des pratiques professionnelles du personnel de la petite enfance et nombre de structures ayant valorisé leur engagement dans le programme SAFE-Li
- Questionnaire 6 mois après les interventions pour mesurer les changements de pratique
- Suivi d'activité des DAM
- Feuille de présence, questionnaire qualitatif avant-après, données quantitatives.

Fiche action 1.2

Prévenir les expositions dans les espaces intérieurs dont le gaz radon

Pilotes de l'action	CPIE Béarn, Communautés de Communes
Partenaires de l'action à mobiliser	- Collectivités Territoriales (Département, EPCI, Mairies) - Associations locales intervenant auprès de publics cibles (le Souffle, Espaces de vie sociale, etc...)
Publics visés	- Etablissements Recevant du Public (ERP) - Grand public
Localisation	Territoire du CLS
Financement de l'action	ARS pour le financement des actions du CPIE
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Plan Régional Santé Environnement 2024-2028 ARS Nouvelle Aquitaine - Stratégie régionale de prévention et promotion de la santé environnementale - priorité : femmes enceintes & petite enfance - Plan climat Air Energie Territorial de la CCHB
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

De plus en plus d'études mettent en évidence des risques sanitaires liés à l'exposition de substances présentes dans nos environnements intérieurs. Nous passons plus de 80 % de notre temps à l'intérieur. Or, l'air intérieur est de 2 à 5 fois plus pollué qu'à l'extérieur. Ainsi, certains produits sont suspectés de participer à l'apparition de maladies et de troubles de la santé (troubles de la reproduction, cancers, diabète...).

Dans les bâtiments, les sources d'émissions de substances polluantes sont nombreuses : matériaux de construction, peinture, meubles, appareils de chauffage, produits d'entretien, matériels utilisés pour diverses activités (colles, peinture, feutres...). La loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement).

Le diagnostic territorial partagé a mis en évidence des besoins d'accompagnement sur l'information de la population et des professionnels (ERP, structures médico-sociales) sur les sources de pollution des espaces intérieurs dont le gaz radon.

Description de l'action

Objectif général :

Sensibiliser au risque radon dans l'habitat, inciter à la mesure de son accumulation et à la mise en œuvre de travaux d'atténuation dans les logements auprès des communes, des ERP et du grand public.

Objectifs opérationnels :

1. Sensibiliser le grand public aux sources de pollution de l'air intérieur : choix des matériaux, du mobilier, de l'entretien, des systèmes de ventilation etc., via les conseillers du Service Rénovation Énergétique de l'Habitat Montagne Béarnaise via des actions de sensibilisation grand public et la promotion des outils en ligne du Plan climat Air Energie Territorial
2. Sensibiliser au risque d'accumulation du radon dans les habitations par des webinaires d'information et des conférences tout public (CPIE)
3. Mettre en place une campagne de mesure du gaz radon dans les logements, incluant la distribution de kits de mesure ainsi qu'un accompagnement des occupants pour l'enregistrement, l'installation et l'utilisation de ces kits (CPIE)
4. Organiser un/des temps d'interconnaissance, de partage d'expertise et d'expériences sur cette thématique entre acteurs du CLS (Coordination CLS).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants aux réunions et webinaires sur le Gaz radon
- Nombre de dosimètres distribués-nombre de foyers
- Nombre de foyer dans lesquelles du radon a été relevé
- Nombre d'accompagnements
- Nombre d'actions/projets de sensibilisation effectués auprès des professionnels et des particuliers sur la qualité de l'air.

Fiche action 1.3

Promouvoir la réhabilitation d'habitats anciens défavorables à la santé

Pilotes de l'action	Communauté de communes : Espace Conseil France Renov' (ECFR) Montagne béarnaise, pôle aménagement et urbanisme (CCHB), Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées béarnaises (Pah), coordination du CLS
Partenaires de l'action à mobiliser	- Collectivités territoriales - Associations et sociétés : Promotion Santé, SELARL Architecture et santé, Conseil Architecture Urbanisme Environnement 64 (CAUE), Estivades, etc...
Publics visés	- Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, porteurs de projets à personnalité morale (SCI, associations, etc...) - Architectes, artisans, maîtres d'œuvres, artisans
Localisation	Territoire du Contrat Local de Santé
Financement de l'action	Pas de financements complémentaires nécessaires
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Espace Conseil France Renov' Montagne béarnaise - Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées béarnaises - Plan Climat Air Energie Territorial - Réseau écorehab64 (Département)/ Charte d'engagement de Réseau Éco-réhabilitation 64
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

La réhabilitation du bâti ancien représente un enjeu majeur dans le Haut-Béarn, à la fois en termes d'adaptation climatique, de santé publique et de valorisation du patrimoine. Le diagnostic partagé du CLS met en évidence la nécessité d'intégrer les enjeux de santé environnementale dans les politiques d'aménagement et d'habitat, notamment à travers la promotion de bâtiments sains, respirants et perspirants, adaptés aux caractéristiques du bâti traditionnel.

Les réflexions entre partenaires confirment l'importance d'animer une filière locale robuste en matière d'éco-réhabilitation, appuyée sur les savoir-faire en écoconstruction (chaux, chanvre, bois, terre) et sur l'accompagnement des artisans et maîtres d'œuvre. La coopération avec la plateforme rénovation, les collectifs d'artisans souligne également la nécessité d'un centre de ressources et d'actions de sensibilisation structurées.

La Charte architecturale et paysagère des Pyrénées béarnaises rappelle que le bâti traditionnel (maçonneries en pierre, mortiers à la chaux, toitures en ardoise, faibles ouvertures, inertie forte) repose sur des principes de respirance et d'échanges hygrométriques essentiels à sa conservation. Les interventions contemporaines doivent respecter cet équilibre : choix de matériaux perspirants, ventilation douce, limitation des barrières étanches, traitement adapté des ponts thermiques. Ces caractéristiques sont déterminantes pour garantir une qualité de l'air intérieur saine et éviter les pathologies du bâti (condensation, moisissures), enjeu central du CLS.

La rénovation du bâti ancien apparaît donc comme un levier majeur pour :

- Améliorer la santé des habitants (Qualité de l'Air Intérieur (QAI), confort d'été et d'hiver, ventilation adaptée).
- Réduire les expositions environnementales (matériaux, humidité).
- Répondre aux impératifs climatiques.
- Préserver le patrimoine architectural local.
- Développer une filière locale d'artisans formés aux techniques compatibles avec la spécificité des constructions béarnaises.

Impacts attendus de l'action

- Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les logements anciens rénovés
- Développement d'une culture commune entre élus, techniciens, artisans et habitants sur la rénovation saine du bâti
- Préservation et valorisation du patrimoine bâti béarnais dans le respect de ses performances hygrothermiques
- Montée en compétence des professionnels du bâtiment (formation aux matériaux biosourcés, aux systèmes de ventilation adaptés, à la gestion de l'humidité)
- Structuration d'une filière locale d'éco-réhabilitation, contribuant à la revitalisation des centres-bourgs et à la sobriété foncière
- Fortes retombées économiques par un choix d'artisans locaux
- Renforcement de la transversalité entre politiques habitat / santé / climat / patrimoine / urbanisme
- Orienter les aides publiques et notamment le règlement d'intervention habitat de la CCHB pour favoriser les rénovations vertueuses (cahier des charges à bâtir)
- Augmentation du pouvoir d'achat via la réduction des charges en énergie.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Promouvoir l'éco-réhabilitation afin de bénéficier de tous ses avantages pour les habitants et les collectivités
- Développer des actions pour améliorer la transversalité des politiques publiques entre les politiques de l'habitat et la santé

Objectifs opérationnels :

1. Proposer un listing et des visites de projets locaux en éco-réhabilitation favorisant la sensibilisation des élus, des professionnels du bâtiment et des particuliers
2. Engager une réflexion sur la mise en place des ateliers de diagnostic du bâti ancien (lecture de parois, gestion de l'humidité, identification des erreurs fréquentes : membranes étanches, polystyrène intérieur, suppression de la ventilation...) en partenariat avec le CAUE
3. Encourager l'utilisation de matériaux écologiques et biosourcés (chaux-chanvre, terre locale, paille de proximité...) pour la réhabilitation du bâti ancien en menant notamment une réflexion sur le coût des éco-réhabilitations
4. Former les artisans et maîtres d'œuvre aux techniques compatibles avec les maçonneries anciennes (enduits chaux, isolation biosourcée perspirante, correction thermique, gestion des remontées capillaires par diverses sensibilisations)
5. Recenser les artisans compétents en éco-réhabilitation
6. Promouvoir des solutions adaptées à la QAI auprès des particuliers et des professionnels : systèmes de ventilation adaptés au bâti ancien (VMC hygro B, extracteurs ponctuels)

intelligents, ventilation naturelle améliorée), traitement de l'air intérieur, matériaux à faible émission, systèmes de chauffage adaptés (*cf. fiche action 1.2*)

7. Intégrer les principes de la Charte architecturale et paysagère des Pyrénées béarnaises dans les actions de sensibilisation et d'accompagnement, en rappelant que la rénovation du bâti ancien doit respecter les impératifs de perspirance, d'échanges thermiques et d'équilibre hygrométrique
8. Poursuivre la diffusion de la Charte architecturale et paysagère des Pyrénées béarnaises pour accompagner les particuliers, professionnels et les élus dans les choix de rénovation du bâti
9. Engager une réflexion sur la réorientation des aides, non pas sur les travaux mais sur les études pré opérationnelles et/ou sur le règlement d'intervention habitat de la CCHB, pour favoriser les rénovations vertueuses.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de visites de sites ou projets exemplaires organisées par an et nombre de participants
- Nombre de projets accompagnés ayant appliqué la démarche d'éco-réhabilitation en rénovation globale
- Nombre de projets intégrant des solutions validées d'amélioration de la QAI (ventilation adaptée et matériaux à faible émission)
- Nombre de professionnels sensibilisés aux techniques compatibles avec le bâti ancien via les différents temps d'information/formation
- Nombre d'actions de diffusion de la charte réalisées et de participants : présentations publiques, cafés archi, visites thématiques, etc
- Nombre et types de supports distribués, nombre de téléchargements de la charte
- Création d'un dispositif numérique tout public
- Nombre d'actions de diffusion de la charte réalisées (réunions publiques, supports distribués, téléchargements)
- Nombre d'ateliers de diagnostic du bâti ancien organisés
- Avancement de la réflexion sur le coût de l'éco-réhabilitation pour tous les projets
- Avancement de la réflexion sur l'évolution des aides (jalon atteint : diagnostic / concertation / adoption).

Fiche action 1.4

Evaluer les effets potentiels d'une politique, d'un programme ou d'un projet sur la santé de la population

Pilotes de l'action	Agence Régionale de Santé, Promotion Santé (COMODEIS)
Partenaires de l'action à mobiliser	Collectivités territoriales
Publics visés	Elus communautaires et municipaux Agents, cadres, services urbanisme et service environnement des Communautés de communes, communes
Localisation	- Territoire du Contrat Local de Santé
Financement de l'action	- Appels à projets ARS - Formation et accompagnement des collectivités par Promotion Santé (COMODEIS) - Appui technique et logistique mobilisation des collectivités, lien avec COMODEIS et ARS via la Coordination CLS
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4)
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justificatifs de l'action

L'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) est une démarche innovante de santé publique. Outil d'aide à la décision elle se situe en amont d'un projet, d'un programme, d'une politique... A partir de recommandations concrètes, sa finalité est d'influencer les décisions en faveur de la santé en maximisant les impacts positifs sur la santé et en minimisant les impacts potentiels négatifs. L'EIS permet d'agir sur les déterminants de la santé. Or, en travaillant sur les déterminants de la santé on contribue à la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé. Cette nouvelle démarche se propose d'aider les collectivités à évaluer les effets potentiels de leurs projets d'aménagement du territoire sur la santé. Les collectivités se lançant dans cette démarche peuvent ainsi renforcer leurs choix pour développer des cadres de vie sains et améliorer la qualité de vie des habitants.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé de deuxième génération, deux Évaluations d'Impact sur la Santé (EIS) ont été conduites sur le territoire, au sein de chacune des Communautés de communes, en amont de projets structurants :

- Une Évaluation d'Impact sur la Santé réalisée en 2022 pour le projet de schéma directeur cyclable de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO).
- Une Évaluation d'Impact sur la Santé menée dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg d'Oloron-Sainte-Marie.

Ces démarches ont permis d'intégrer les enjeux de santé dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire, en favorisant la prise en compte des déterminants de santé dès la phase de conception des projets.

Impacts attendus de l'action

- Renforcer la prise en compte de la santé environnement dans les collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire Intégrer la santé environnement dans des projets
- Accompagner les élus des collectivités territoriales et les aider à prendre conscience de l'impact de leurs décisions sur la santé des habitants.

Description de l'action

Objectif stratégique :

Intégrer et soutenir la santé environnement dans les pratiques des collectivités

Objectifs opérationnels :

1. Relayer les expériences en cours sur le territoire et favoriser les échanges avec les Communautés de communes et collectivités souhaitant intégrer une démarche d'Evaluation d'Impacts en Santé (EIS) :
 - 1.1 Promouvoir la démarche
 - 1.2 Organiser des retours d'expériences
2. Sensibiliser les services urbanisme aux Evaluation d'Impacts sur la Santé
3. Assurer une veille sur les projets du territoire et faire remonter les besoins pour les crèches, les écoles maternelles et primaires à l'ARS
4. Accompagner les collectivités souhaitant mettre en place une EIS.

- Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'EIS réalisées
- Nombre de réunion de sensibilisation des élus et des techniciens-Ressenti des membres du COPIL de l'EIS
- Participation des habitants
- Prise en compte des recommandations de l'EIS dans la réalisation du projet
- Bilan annuel du CLS
- Questionnaire à destination des participants pour évaluer la plus-value de l'étude (connaissances acquises, modification des pratiques ...)
- Vérification après travaux du nombre de recommandations retenues.

Fiche action 1.5

Promouvoir une alimentation saine et durable

Pilotes de l'action	Département (Programme Alimentaire Territorial), Pôle métropolitain Pays de Béarn (Programme Alimentaire Territorial), Association Slow Food Béarn
Partenaires de l'action à mobiliser	- Communauté de communes dont le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Restauration du Haut-béarn - Services de restauration collective et structures d'approvisionnement des repas - Associations : Collectif Oloronais de Distribution des Denrées Alimentaires (CODDA), association Vers un Réseau d'Achat en Commun (VRAC) - Centres sociaux, Espaces de Vie Sociales - Producteurs locaux
- Publics visés	- Collectivités et services de restauration collective - Tout public - Enfants de 3 à 10 ans - Personnes vulnérables et en situation de précarité
Localisation	- Territoire du CLS
Financement de l'action	- Région Nouvelle-Aquitaine, - Département, - Communautés de Communes, - Programme National Nutrition Santé
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Projet régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine (Axe 3 objectif stratégique 3.2) - Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 - Projet Alimentaire Territorial du Département des Pyrénées-Atlantiques « Manger Bio et Local 64 » - Projet Alimentaire Territorial du pôle métropolitain Pays de Béarn - Plan Climat Air Energie Territorial
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

Le territoire se caractérise par des pratiques agricoles contribuant à la préservation de la biodiversité, notamment à travers le maintien des haies et des prairies ainsi que par le recours à des modes de production peu intensifs³. La production agricole est majoritairement orientée

³ Indicateur Haute Valeur Naturelle, Solgaro, 2017

vers l'élevage, avec également la présence d'activités maraîchères dans les zones de plaine. Par ailleurs, le risque de précarité alimentaire est globalement évalué comme moyen à élevé⁴. Dans ce contexte, plusieurs dispositifs visant à favoriser l'accès à une alimentation pour tous ont été développés, notamment des épiceries sociales et solidaires ainsi que des réseaux de distribution alimentaire solidaires implantés localement.

Depuis 2020, la communauté de communes de la Vallée d'Ossau a développé sa politique « agriculture, pastoralisme et circuits courts ». Après une enquête auprès de la profession agricole en 2021, un plan d'action a été décliné sous plusieurs enjeux :

- Promouvoir l'activité pastorale et les pratiques agricoles en estives et dans les exploitations.
- Maintenir l'activité pastorale sur le territoire.
- Valoriser les productions locales par l'approvisionnement des restaurations collectives.
- Valoriser les productions locales par des outils et démarches collectives.

Ce plan d'action s'inscrit dans le cadre du Plan Agricole et Alimentaire Territorial du Pays de Béarn, les deux institutions et le Conseil Départemental travaillent en partenariat sur le volet alimentation : enquête auprès de la restauration collective, mise en place de la mallette pédagogique « Lo Topin », soutien à la plateforme Mangez Béarnais. Un véritable écosystème de l'alimentation se met en place à l'échelle Béarn et plus précisément sur la partie Haut-béarn/Vallée d'Ossau avec une forte volonté de favoriser l'approvisionnement local dans la restauration collective et de proposer des solutions d'accessibilité aux productions locales à l'ensemble de la population.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Favoriser une alimentation de proximité et de qualité dans les services de restauration collective
- Mise en place d'actions de sensibilisation pour une alimentation saine et locale dès le plus jeune âge
- Favoriser l'accessibilité sociale à une alimentation locale saine.

Objectifs opérationnels :

1. Améliorer la qualité de l'alimentation en restauration collective en renforçant l'intégration de produits biologiques et/ou issus de filières locales, dans le respect des objectifs fixés par la loi « EGalim » et « Climat et résilience » (cantines scolaires, cantines relevant du secteur médical et médico-social, cantines du personnel des administrations) (PAT)
2. Poursuivre l'accompagnement des établissements engagés dans le programme « Manger Bio et Local 64 », « Labels et terroir » afin de développer l'approvisionnement bio et local des services de restauration collective du territoire (collèges, écoles, EHPAD, foyers handicapés, crèches) (PAT)
3. Poursuivre la sensibilisation du jeune public de la maternelle à l'école élémentaires, ainsi que leurs parents à l'alimentation durable et au goût par la mise en œuvre du projet « *Lo topin, a hum les marmites* » et par la rencontre avec les producteurs locaux (PAT)
4. Soutenir l'approvisionnement du grand public en vrac et créer et des réseaux d'approvisionnement à destination des habitants (PAT)

⁴ Cet indicateur, créé dans le cadre du projet Obsoalim évalue les risques de précarité alimentaire au travers de quatre dimensions : monétaire, socio-économique, mobilité, niveau d'information.

5. Soutenir le développement d'épicerie sociales et solidaires et engager une réflexion sur la tarification différenciée pour favoriser l'accès aux produits locaux (*Collectivités*)
6. Décliner les journées du vivant « vers la souveraineté alimentaire : le défi de mieux produire et de mieux consommer » sur le territoire du CLS (*Slow Food Béarn*)
7. Proposer des conférences/forum grand public ou auprès de publics cibles sur le thème de l'alimentation santé et des perturbateurs endocriniens dans les lieux de vie et avec les espaces de vie sociales (*Slow Food Béarn, PAT*)
8. Créer un répertoire des producteurs permettant la vente directe et des commerçants affiliés (*PAT et Slow Food Béarn*).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de nouveaux établissements de restauration collective engagés dans « Manger Bio & Local 64 » et évolution annuelle de ce nombre
- Part moyenne de produits locaux/bio dans les repas servis (%) et évolution annuelle de ce nombre
- Nombre d'enfants sensibilisés via des programmes ou actions pédagogiques
- Nombre de producteurs locaux impliqués dans des actions avec les publics cibles
- Nombre d'événements organisés dans le cadre des Journées du Vivant
- Nombre de participants aux événements organisés dans le cadre des journées du vivant
- Nombre de conférences, forums ou ateliers organisés
- Nombre de participants sensibilisés aux enjeux de l'alimentation santé
- Nombre et qualité des initiatives en faveur de l'accès à une alimentation saine/locale pour les publics vulnérables
- Répertoire élaboré, diffusé (oui/non) ou nombre de producteurs/ commerçants recensés.

Fiche action 1.6

Réduire les expositions aux espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé

Pilotes de l'action	CPIE Béarn, Maison de Santé Pluriprofessionnelle de la Vallée d'Aspe, Altopicus (proposition de co-pilotage en cours)
Partenaires de l'action à mobiliser	- Partenaires institutionnels et collectivités : Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Communautés de communes et communes, Collectivités territoriales - Acteurs de la recherche et de l'expertise scientifique : CNRS, INRAE, VetAgro Sup - Opérateurs de prévention, d'éducation et de médiation : GRAINE Nouvelle-Aquitaine, Altopictus, Ecocène, FREDON Nouvelle-Aquitaine, France Lyme - Gestionnaires d'espaces naturels et acteurs environnementaux : Office national des forêts (ONF), Office français de la biodiversité (OFB), Conservatoire d'espaces naturels, Syndicats de rivières, Parc national des Pyrénées, Gestionnaires d'espaces naturels, animateurs nature, Entreprises d'espaces verts - Acteurs de santé humaine et animale : Professionnels de santé, Centres de référence des maladies vectorielles à tiques (CRMVT), Professionnels de santé animale, Centre Départemental de l'Élevage Ovin (CDEO / CDEO64) - Acteurs éducatifs et sociaux : Éducation Nationale (établissements scolaires), Associations d'éducation à l'environnement, Associations sportives, Associations d'insertion, Population locale, Citoyens bénévoles impliqués dans les projets participatifs - Acteurs de terrain et acteurs professionnels spécifiques : Accompagnateurs en montagne, Techniciens et professionnels intervenant en espaces naturels, structures d'insertion par l'activité économique
Publics visés	- Collectivités et services de restauration collective - Tout citoyen, élus et agents des collectivités - Professionnels de santé, des établissements scolaires dont les lycées agricoles, entreprises d'espaces verts, animateurs nature et accompagnateurs de moyenne montagne
Localisation	- Territoire du CLS, Vallée d'Aspe pour le projet EPPAT
Financement de l'action	- Agence Régionale de Santé (financements du CPIE) - Temps de travail des partenaires/collectivités mobilisés (techniciens, agents de terrain...) - Appels à projet

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 - Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine 4
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

Le PRSE 4 comporte dans son axe 2 visant à « Réduire les expositions des néo aquitains aux espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé et aux zoonoses » un objectif opérationnel visant à « Renforcer les actions de lutte et de protection pour réduire l'exposition des Néo-Aquitains à des espèces animales à enjeux pour la santé (moustiques, tiques) ». Un autre objectif de ce plan vise à « Améliorer la connaissance des risques et des bons gestes pour réduire l'exposition des Néo-Aquitains à des espèces végétales à enjeux pour la santé ».

Le territoire est confronté à une progression des espèces nuisibles pour l'homme, telles que le moustique tigre, les tiques et l'ambroisie, avec des conséquences croissantes sur la santé publique, les usages des espaces extérieurs et la qualité de vie des habitants. Cette situation s'accompagne d'un risque accru d'exposition aux maladies vectorielles et aux allergies, dans un contexte d'expansion rapide de ces nuisances en Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, les besoins de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des habitants, des élus et des agents territoriaux demeurent importants afin de renforcer les capacités locales de prévention et de gestion de ces enjeux de santé environnementale.

Depuis 2018, la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la vallée d'Aspe participe à des projets de recherche visant notamment à améliorer la connaissance et la prévention des maladies vectorielles à tiques. Le projet EPPAT étudie les liens entre l'évolution des pratiques environnementales et l'exposition aux tiques, en associant habitants, professionnels et partenaires scientifiques. Cette dynamique partenariale contribue au renforcement de la prévention, de l'information des publics en s'inscrivant dans une approche « Une seule santé ».

Description de l'action

Objectif général :

Prévenir les risques sanitaires liés aux espèces nuisibles et invasives par la sensibilisation, la prévention et la mobilisation des acteurs du territoire.

Objectifs opérationnels :

1. Lutter contre la prolifération du moustique tigre :
 - 1.1 Sensibiliser et former les élus et agents techniques à la gestion des nuisances en espace public (webinaires)
 - 1.2 Sensibiliser et mobiliser les habitants via des réunions publiques, la diffusion d'outils d'information et de prévention (ex : exposition du CPIE à disposition des collectivités) et de signalement
 - 1.3 Développer des campagnes de communication autour des gestes pour se protéger efficacement.
2. Prévenir les risques liés aux tiques et aux morsures
 - 2.1 Sensibiliser le grand public et les acteurs exposés (apports de connaissances, observations de terrain, utilisation des plateformes de signalement)
 - 2.2 Former les acteurs territoriaux à l'utilisation des outils de prévention existants, notamment la mallette de prévention développée par France Lyme

- 2.3 Développer et renforcer la signalétique de prévention dans les espaces naturels (panneaux d'information sur les tiques)
- 2.4 Développer et soutenir, dans le cadre du projet EPPAT en Vallée d'Aspe, une démarche territoriale de prévention et de surveillance du risque lié aux tiques fondée sur l'approche « Une seule santé », afin de renforcer la connaissance sur l'évolution des zoonoses et les compétences des citoyens en santé (*cf. fiche action 1.7*)
- 3 Anticiper la propagation de l'ambroisie
 - 3.1 Sensibiliser les acteurs territoriaux concernés (élus, agents, agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels, techniciens de rivières, associations, habitants) à l'expansion de l'ambroisie par le biais de réunions publiques d'information
 - 3.2 Former les citoyens et les acteurs territoriaux au repérage et au signalement de l'ambroisie par le biais de l'application ou du site signalement-ambroisie.fr.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions de sensibilisation organisées pour chacune des thématiques de la fiche action
- Nombre et type (élus, agents territoriaux, associations, population générale) de personnes sensibilisées pour chacune des thématiques de la fiche action
- Nombre d'actions de communication réalisées.

Fiche action 1.7

Sensibiliser le grand public et les acteurs territoriaux aux enjeux santé environnement en mobilisant les approches « Une seule santé » et de l'exposome

Pilote de l'action	Maison de Santé Pluriprofessionnelle de la Vallée d'Aspe
Partenaires de l'action à mobiliser	- Partenaires institutionnels : Communautés de communes et communes, Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie, Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Parc national des Pyrénées, Agence Régionale de Santé - Partenaires associatifs : CPIE Béarn, Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine, Graines Nouvelle-Aquitaine, Slow Food Béarn - Autres partenaires : Professionnels de santé humaine, animale et environnementale, chercheurs et experts scientifiques, médias locaux
Publics visés	- Élus et collectivités territoriales - Professionnels et établissements de santé - Professionnels du secteur médico-social - Professionnels de l'environnement et de l'agriculture - Éducation nationale - Associations - Grand public
Localisation	Territoire du CLS et spécifiquement la Vallée d'Aspe
Financement de l'action	A déterminer
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Plan Régional Santé Environnement Nouvelle Aquitaine 4 (Axe 3) - Plan Climat Energie Territorial
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

Les déterminants environnementaux jouent un rôle majeur dans l'état de santé des populations. Les évolutions climatiques, la qualité de l'air, de l'eau et des sols, les pratiques agricoles, la biodiversité ou encore les interactions entre les êtres humains, les animaux et les écosystèmes influencent directement ou indirectement la santé.

L'approche « Une Seule Santé » (One health) reconnaît cette interdépendance entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. Elle favorise une coopération entre les différents secteurs afin de prévenir les risques sanitaires et de promouvoir des environnements favorables à la santé.

En complément, le concept de l'exposome permet de mieux comprendre l'ensemble des expositions auxquelles une personne est confrontée tout au long de sa vie (facteurs environnementaux,

professionnels, alimentaires, sociaux, comportementaux ou liés au cadre de vie) et leurs effets cumulés sur la santé.

Le diagnostic partagé a mis en évidence l'intérêt des professionnels de santé et des acteurs associatifs pour le développement d'une approche intégrée de la santé-environnement. Les acteurs du territoire ont identifié la nécessité de sensibiliser le grand public et les partenaires locaux aux enjeux de l'approche « Une Seule Santé » (One Health). Ils ont également souligné l'importance d'inscrire les actions du Contrat Local de Santé dans le cadre conceptuel de l'exposome afin de mieux prendre en compte l'ensemble des déterminants environnementaux de la santé.

Description de l'action

Objectif général :

Développer une culture commune autour des enjeux de santé-environnement en s'appuyant sur les approches complémentaires « Une Seule Santé » et de l'exposome, afin de renforcer la prévention et la promotion de la santé sur le territoire

Objectifs opérationnels :

1. Organiser des conférences, séminaires, ciné-débats, ateliers ou journées thématiques sur les enjeux de santé-environnement, de One health et de l'exposome et développer des actions de sensibilisation adaptées aux différents publics (habitants, scolaires, élus, professionnels)
2. Élaborer des supports de communication et de vulgarisation scientifique permettant de mieux comprendre les deux approches
3. Valoriser les initiatives locales et diffuser les actions menées via les médias locaux, les réseaux des partenaires et les outils de communication des collectivités
4. Favoriser les échanges d'expériences avec les territoires engagés dans des démarches similaires, notamment dans le cadre de coopérations transfrontalières.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions de sensibilisation organisées
- Nombre total de participants sensibilisés, avec une répartition par type de public
- Nombre de partenaires mobilisés dans l'organisation ou l'animation des actions (collectivités, associations, professionnels de santé...)
- Nombre d'actions de communication réalisées.

Fiche action 1.8

Promouvoir un accès équitable à une eau potable de qualité

Pilotes de l'action	Agence Régionale de Santé
Partenaires de l'action à mobiliser	- Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) - Département, Agence de l'eau, DDTM, Région, syndicats mixtes, associations, Institut Patrimonial du Haut-béarn, experts
Publics visés	Collectivités responsables de la production et/ou de la distribution de l'eau potable
Localisation	Territoire du CLS
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Plan Régional Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine 4 (2024-2028)
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

L'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante constitue un enjeu majeur de santé publique et un levier essentiel pour l'amélioration du bien-être des populations.

Entre 2022 et 2024, le suivi de la qualité de l'eau potable a mis en évidence plusieurs points de vigilance concernant certains paramètres sanitaires et techniques, touchant une partie des unités de distribution du territoire. Ces éléments invitent à poursuivre les actions de surveillance, de prévention et d'amélioration continue afin de garantir une qualité de l'eau conforme et sécurisée pour les habitants.

Dans le cadre du CLS Montagne béarnaise, l'Agence Régionale de Santé réaffirme son engagement à accompagner les collectivités et les acteurs locaux à garantir une eau conforme, sûre et durable. L'engagement de l'ARS s'inscrit dans la continuité des actions menées au titre des deux précédents Contrats Locaux de Santé, témoignant d'une volonté de poursuivre les efforts engagés. Les actions proposées visent à consolider la prévention, améliorer la surveillance et accompagner les collectivités gestionnaires d'eau potable du territoire dans la mise en œuvre de solutions concrètes, afin d'assurer à tous un accès équitable à une eau de qualité. Cette action répond directement aux exigences réglementaires qui imposent la mise en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) pour l'ensemble des captages d'ici juillet 2027, et 2029 pour l'ensemble des réseaux de distribution.

Cette fiche action s'inscrit également dans les priorités fixées par le Plan Régional Santé Environnement 2024-2028 (PRSE 4) de Nouvelle-Aquitaine, qui fait de la qualité de l'eau et de la protection des ressources un axe stratégique d'action pour réduire les expositions environnementales impactant la santé.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Maîtriser la qualité de l'eau distribuée sur les territoires
- Favoriser la gestion des situations exceptionnelles et la prise en compte du changement climatique.

Objectifs opérationnels :

1. Améliorer la qualité des eaux distribuées
 - 1.1 Déployer les PGSSE sur l'ensemble des réseaux d'eau potable
 - 1.2 Renforcer la maîtrise des risques bactériologiques et chimiques
 - 1.3 Adapter la surveillance sanitaire aux risques identifiés
 - 1.4 Valoriser et partager les données de contrôle sanitaire
2. Améliorer la protection des captages
 - 2.1 Poursuivre la mise en place des périmètres de protection
 - 2.2 Renforcer le contrôle des prescriptions réglementaires
 - 2.3 Prévenir les pollutions diffuses par des actions partenariales
3. S'adapter au changement climatique
 - 3.1 Réduire les consommations d'eau et améliorer les rendements des réseaux
 - 3.2 Encourager les usages économes et les ressources alternatives
 - 3.3 Sécuriser durablement l'approvisionnement en eau potable
4. Gérer les situations exceptionnelles
 - 4.1 Renforcer les dispositifs de secours et d'interconnexion
 - 4.2 Développer les plans de gestion de crise et la coordination des acteurs
 - 4.3 Assurer la continuité de l'alimentation en eau potable en situation exceptionnelle.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de sessions de sensibilisations organisées (webinaires thématiques, séances collectives d'acculturation au PGSSE)
- Nombre d'élus et de techniciens sensibilisés
- Nombre d'accompagnements pour l'élaboration et la mise en œuvre des PGSSE (nombre de participation aux COPIL et/ou d'avis sur les projets, études et programmes de surveillance).

Axe stratégique n°2

PRÉVENIR ET PROMOUVOIR LA SANTÉ À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

Liste des participants aux groupes de travail

Etablissement /Institution
IME Martouré
SAVS SIFA, Adapei
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
Communauté de Communes du Haut-Béarn
SAJ/ESAT St Pée, Adapei
Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Piémont oloronais
Maison Sport Santé, Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Piémont Oloronais
Espace de Vie Sociale le Cocotier(s)
Maison des Adolescents Béarn et Soule
CFDT Retraités
MSA Sud Aquitaine
UTTEP Béarn et Soule
Association Du Coté des Femmes
Ville d'Oloron Sainte-Marie
Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie
CPAM Pau-Pyrénées
Association Rénovation
Association ICA Santé 64
Centre Social La Haüt

Infodroits
Association Le souffle 64
Centre Hospitalier des Pyrénées
Hospitalisation à Domicile Béarn et Soule
Centre Spécialisé de l'Obésité
Espace de Vie Sociale Made in Béarn
Planning Familial
Maison de Santé Pluriprofessionnelle Bare tous santé
Groupe d'Entraide Mutuel Les moments partagés
La Manufacture de l'image
Éducation Nationale

Fiche action 2.1

Prévenir les pathologies liées à la nutrition et à la sédentarité

Pilotes de l'action	Centre Spécialisé de l'Obésité Sud Aquitaine (CSO-SA) et la Maison de Nutrition des Pyrénées, UTTEP (Unité Transversale Territoriale d'Education Thérapeutique du Patient) Béarn et Soule, Maison Sport Santé Pyrénées Béarnaises (Porté par la Maison de Santé du Piémont Oloronais) et coordination Territoriale du PEPS (ARS), Communautés de Communes
Partenaires de l'action à mobiliser	- Partenaires institutionnels : CPAM Pau-Pyrénées, MSA Sud-Aquitaine, Education Nationale, Pays Et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQN-A) - Porteurs d'action : Communes et Communautés de Communes (dont les Crèches, Relais Petite Enfance, Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Lieu d'Accueil Enfants Parents...), CCAS/CIAS, Structures de soins coordonnés, Réseau des EHPAD Béarn et Soule, Acteurs associatifs (ASEPT Sud-Aquitaine, Promotion Santé...), Espaces de Vie Sociale, Réseau parentalité, Sages femmes, Maisons Sport Santé, Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie, Centres sociaux, Opérateurs de l'aide alimentaire dont le CODDA (Collectif Oloronais de Distribution de Denrées Alimentaires), Etablissements sociaux et médico-sociaux
Publics visés	- Tous publics - Petite enfance, enfance, adolescents et parents, femmes enceintes, personnes en situation de handicap et personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire, familles monoparentales, personnes âgées - Professionnels du sanitaire, du médico-social, du social, de l'enseignement, services de restauration collective, associations, services d'aides à domicile - Personnes atteintes de maladies chroniques telles que l'obésité, les Troubles du Comportement Alimentaire
Financement de l'action	- Financement interne au CSO-SA : temps de coordination d'actions et mise à disposition d'un temps de diététicienne - Financement par la Maison Sport de Santé du temps de coordination d'action - Appels à projets
Localisation	- Territoire du CLS
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 - Stratégie régionale Sport Santé bien-être - Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)

	- Projet Alimentaire Territorial du département des Pyrénées-Atlantiques
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

- Les évolutions des rythmes de vie, des habitudes de consommation ainsi que certains déterminants sociaux et environnementaux (précarité, offre alimentaire, organisation des temps de vie, environnement peu favorable à l'activité physique) influencent défavorablement les comportements nutritionnels et l'activité physique. Ces facteurs contribuent à l'augmentation des risques de pathologies chroniques et des inégalités sociales de santé.
- La surcharge pondérale et l'obésité touchent une part croissante de la population depuis plusieurs décennies. L'obésité demeure une problématique importante sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, avec des conséquences majeures sur la santé physique, psychologique et sociale des personnes concernées.
- Sur le territoire du Contrat Local de Santé on observe une surmortalité liée aux maladies de l'appareil circulatoire pour les hommes. Cette surmortalité est encore plus marquée chez les femmes. La surprévalence des Affections Longue Durée pour des maladies de l'appareil circulatoire est aussi observée pour les deux sexes⁵. L'augmentation des maladies chroniques, du diabète, de l'obésité et des pathologies de l'appareil circulatoire met en évidence la nécessité de développer des actions de prévention pour favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé auprès du grand public et des publics prioritaires.
- L'activité physique, tout comme une alimentation équilibrée, favorise une bonne santé mentale. Selon les recommandations du ministère de la Santé, la pratique régulière d'une activité physique contribue à améliorer la santé mentale en réduisant le stress et l'anxiété, en prévenant les états dépressifs et en favorisant le bien-être général.
- Une meilleure identification des dispositifs et actions existants est nécessaire afin de faciliter l'orientation des publics et le recours aux actions de prévention.
- Le développement du partenariat entre les acteurs de la prévention, du médico-social et du soin est nécessaire afin de favoriser des parcours de santé et de soins plus lisibles et une meilleure continuité entre prévention et prise en charge.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Développer des actions de prévention primaires d'éducation nutritionnelle et ce dès l'enfance
- Promouvoir l'Activité Physique sur Prescription sur le territoire et lutter contre la sédentarité.

Objectifs opérationnels :

⁵ ORS NA (2025), données de la Cnamts, CCMSA, INSEE RP, 2022

1. Renforcer la connaissance de la prescription d'exercice physique pour la santé et la visibilité de l'offre de sport santé sur le territoire auprès du grand public, des professionnels de santé et des professionnels des structures sociales et médico-sociales (*Maison Sport Santé, coordination CLS*)
2. Réaliser un état des lieux des actions et des besoins des acteurs du soin et de la prévention en matière de nutrition. Au regard de l'identification des besoins développer des actions de prévention (information sur les produits transformés, sur les troubles du comportement alimentaire, sur la diversité alimentaire auprès des parents enfants, alimentation équilibrée et petit budget, formation par une diététicienne pour accompagner la réalisation de menus équilibrés auprès des ESSMS ...) sur le territoire (*CSO – SA, coordination CLS*)
3. Informer les professionnels de santé du déploiement du programme d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) « Nutrition, Obésité et Troubles des Conduites Alimentaires » et plus généralement des programmes d'ETP concernés grâce à la promotion de la plateforme ETHNA (*UTTEP*)
4. Accompagner les collectivités sur l'importance de la nutrition comme facteur essentiel de la santé des populations par l'encouragement à l'adhésion des collectivités territoriales à la charte du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et à promouvoir le déploiement des actions associées (*coordination CLS*).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et type d'actions de sensibilisation organisées, par public
- Nombre de participants aux actions de sensibilisation
- Nombre d'adhésions à la charte d'engagement « collectivité active du PNNS » et nombre d'actions mises en place
- Nombre d'actions de communication/sensibilisation réalisées
- Nombre de nouvelles personnes accueillies par la Maison Sport Santé.

Fiche action 2.2

Favoriser la prévention dès le plus jeune âge et renforcer le soutien à la parentalité

Pilotes de l'action	Communautés de Communes (Coopérateurs globaux et coopérateurs CTG, coordination CLS)
Partenaires de l'action à mobiliser	- Réseaux parentalité, notamment : Communauté de Communes dont les services petite enfance, enfance, jeunesse (crèches, lieux d'accueil parents enfants, relais petite enfance, Accueil de Loisirs sans Hébergement, service jeunesse d'Oloron Sainte-Marie), Espaces de Vie Sociale et Centres Sociaux, etc. - Associations locales intervenant pour la santé des jeunes : CEID Addictions, Planning Familial, Le Souffle 64, Centre Spécialisé de l'Obésité, Mission Locale Tm2o, Plateforme de Coordination et d'Orientation, Centre d'Action Médico-sociale Précoce, etc. - Education Nationale (écoles, collèges et lycées), - Acteurs territoriaux intervenant sur les temps périscolaires et extra scolaires, - Structures sanitaires (Maison des Adolescents Béarn et Soule, Centre Médico-Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent, Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie), - SDSEI dont la Protection maternelle et infantile - Partenaires institutionnels : Caisse d'Allocation Familiale des Pyrénées-Atlantiques, Services de prévention de la CPAM, de la MSA, de de l'ARS.
Publics visés	- Jeunes enfants (0 à 6 ans) - Enfants (7 à 11 ans) - Adolescents (12 à 15 ans) - Jeunes Adultes (16 à 25 ans) - Parents - Intervenants professionnels auprès des publics visés
Financement de l'action	- Postes de coopérateurs globaux et coopérateurs CTG - Poste de coordination du CLS - Appels à projet choisis en fonction de la ou des thématique(s) retenue(s)
Localisation	Territoire du CLS
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Projet global parentalité des Conventions Territoriales Globales - Convention Territoriale Globale de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau - Convention territoriale Globale de la Communauté de Communes du Haut-Béarn - Projet Educatif De Territoire Vallée d'Ossau

	- Projet Régional de Santé
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

- Le territoire du CLS compte 9316 jeunes de moins de 20 ans (soit 22.3% de la population du territoire).
- Le diagnostic du CLS a permis de mettre en avant le souhait de s'engager sur des axes de travail en faveur d'une meilleure santé mentale des jeunes, d'une meilleure hygiène de vie (bon usage des écrans, bonnes habitudes alimentaires, vie affective, relationnelle et sexuelle adaptée), d'accompagner les parents et jeunes parents dans l'exercice de la parentalité et avec le handicap de leur enfant.
- Méconnaissance des dispositifs locaux de prévention et de soins par les partenaires et le public.
- De nombreux réseaux mobilisant des acteurs jeunesse et parentalité similaires sur les deux intercommunalités.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Faciliter l'accès à la prévention et aux services en santé en santé sur les deux intercommunalités
- Renforcer l'interconnaissance et la formation des partenaires impliqués auprès des publics cibles
- Renforcer la cohérence et la complémentarité des actions menées sur les territoires en renforçant les liens entre les Conventions Territoriales Globales et le Contrat Local de Santé.

Objectifs opérationnels :

1. Favoriser la mise en place un diagnostic partagé afin de recenser les besoins en termes de prévention et de soutien à la parentalité
 - 1.1 Mise en place et animation de réseaux parentalité dans les deux Communautés de communes
 - 1.2 Sur la base des besoins remontés lors des diagnostics réalisés auprès des partenaires et des familles (CLS, CTG) définir les champs d'action communs à privilégier en termes de prévention et de soutien à la parentalité
 - 1.3 Organiser un groupe de travail trimestriel CTG/CLS des deux territoires intercommunaux afin de favoriser une meilleure visibilité et la mutualisation des actions en santé sur les territoires
2. Favoriser la formation et la mise à jour des connaissances des acteurs dans le domaine de la santé
 - 2.1 Promouvoir le développement des Compétences Psychosociales (CPS) par la présentation de stratégie départementale et par la formation des acteurs locaux (*cf. fiche action 2.3*)
 - 2.2 Favoriser la formation ou la mise à jour des connaissances en santé par le relais des formations proposées auprès des acteurs locaux et l'organisation de formations mutualisées sur le territoire si besoin
3. Mettre en œuvre les actions de prévention en santé

3.1 Mettre en œuvre un calendrier partagé des appels à projets concernés les thématique(s) retenue(s) entre les deux intercommunalités et le service jeunesse de la ville d'Oloron Sainte-Marie

3.2 Sur la base des besoins prioritaires par territoire, pouvoir décliner des projets d'action de prévention en faveur des publics ciblés

A titre d'exemple :

- Petite enfance : sommeil, alimentation (*cf. fiche action 2.3*), exposition aux écrans, perturbateurs endocriniens (*cf. fiche action 1.1*)
- Adolescents : gestion des écrans, alimentation, décrochage scolaire, santé affective, relationnelle et sexuelle
- Parents : santé mentale, handicap et parentalité, etc.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réunions de réseaux parentalité et nombre de participants
- Nombre de réunions réalisées entre les coopérateurs CTG des deux intercommunalités et la coordination du CLS
- Nombre d'actions de prévention déployées leurs thématiques et le nombre de participants
- Nombre de personnes ayant participé à des actions de prévention et le nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de partenaires mobilisés pour chaque action
- Nombre de sessions de formation mises en place localement et nombre de professionnels formés.

Fiche action 2.3

Promouvoir le développement des compétences psychosociales

Pilotes de l'action	ARS, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
Partenaires de l'action à mobiliser	- Opérateur CPS : Le souffle 64, Planning Familial, Caminante, Mutualité Française, Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine - Collectivités territoriales : CD, EPCI, mairie, Espaces de vie sociale - Etablissements scolaires - Associations locales intervenant auprès des publics cibles
Publics visés	Jeunes (3 à 25 ans) et leur entourage
Localisation	Territoire du CLS
Financement de l'action	- Campagne FIR et FLCA (ARS) - Sollicitation de co-financements (pour les secteurs hors EN)
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Comité Territorial pour le développement des CPS - Territoire Educatif Rural
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

- Diagnostic du CLS mettant en avant des problématiques en lien avec la santé mentale et le souhait de formation aux compétences psychosociales (CPS).
- Mise en œuvre de l'instruction interministérielle du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037 (et feuilles de route associées).
- Volonté commune ARS/DSDEN de déployer des programmes probants/reconnus au sein des établissements scolaires du territoire sur les CPS.

Impacts attendus de l'action

Amélioration de l'état de santé mentale des jeunes, et amélioration du climat scolaire.

Description de l'action

Objectif général :

Améliorer la santé et le bien-être chez les jeunes du territoire du CLS.

Objectifs opérationnels :

- Recenser les acteurs du territoire du CLS à mobiliser pour favoriser un environnement favorable et continu au développement des CPS chez les jeunes
- Proposer un temps à destination des acteurs du territoire pour promouvoir le développement des CPS (cadre autour d'une culture commune, présentation des formations et acteurs)
- Recenser les besoins en accompagnement et formation des professionnels pour le développement des environnements favorables aux CPS au sein des différents secteurs (sociaux, sportifs, éducatifs, culturels...)
- Identifier et analyser les demandes d'implémentation de programmes en faveur du développement des CPS au sein des établissements scolaires
- Co-construire un plan territorial pluriannuel de développement des CPS avec d'une part la mise en place de formations pour les professionnels, et d'autre part, le déploiement de programmes en faveur des CPS de manière équitable sur le territoire
- Mettre en place le plan territorial pluriannuel et l'évaluer chaque année.

Indicateurs d'évaluation

- Présentation et évaluation du plan territorial pluriannuel de développement des CPS
- Nombre de professionnels sensibilisés aux CPS (hors EN)
- Nombre de professionnels formés comme formateurs aux CPS (hors EN)
- Liste des établissements ayant bénéficié d'un programme probant en faveur des CPS
- Nombre d'élèves touchés par un programme probant
- Tableau de bord, évaluation des programmes

Fiche action 2.4

Renforcer l'accessibilité à l'information en prévention pour tous les publics

Pilotes de l'action	Adapei 64 (en attente de confirmation), Adiaph (en attente de confirmation),
Partenaires de l'action à mobiliser	- Service culture intercommunal (Communauté de communes du Haut-Béarn) - Services et Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (SDSEI, CCAS, CIAS) - Etablissements sanitaires (Centre Hospitalier, Centre Hospitalier des Pyrénées) - Structures d'exercice coordonné (Maisons de santé pluriprofessionnelle, CPTS), - Associations : Promotion santé, formateurs FALC, Santé BD, et association de prévention locales - Organismes de sécurité sociales et caisses de retraite
Publics visés	Prioritairement les personnes en situation de handicap
Localisation	Territoire du CLS
Financement de l'action	A définir
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Projet Régional de Santé
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

Le diagnostic territorial met en évidence des difficultés d'accès à une information en santé compréhensible et adaptée pour certains publics, notamment les personnes en situation de handicap. Les outils existants en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) restent encore insuffisamment connus, diffusés et utilisés par les professionnels et les structures du territoire. Cette situation constitue un frein à l'accès aux droits, à la prévention et à l'autonomie des personnes.

Le développement de la littératie en santé, c'est-à-dire la capacité des personnes à accéder, comprendre, évaluer et utiliser les informations relatives à leur santé, constitue un levier majeur pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Cette action vise ainsi à rendre les messages de prévention plus accessibles, à accompagner les professionnels dans l'utilisation d'outils adaptés et à favoriser la participation des personnes concernées à leur conception.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Faciliter l'accès à l'information et aux messages de prévention
- Favoriser l'accès de tous les publics, notamment les personnes en situation de handicap, à des supports compréhensibles et adaptés.

- Recenser, promouvoir et diffuser les outils de communication accessibles (FALC, Santé BD, pictogrammes, supports visuels...)
- Accompagner les professionnels dans l'utilisation de supports favorisant la compréhension des messages de santé
- Favoriser la participation des personnes concernées à la conception et à l'amélioration des outils de prévention
- Développer la médiation culturelle comme levier de promotion de la santé et de renforcement des compétences en santé.

Objectifs opérationnels :

1. Répertorier les supports de prévention accessibles (FALC, Santé BD, pictogrammes, vidéos, outils numériques adaptés...)
2. Identifier les professionnels et structures disposant de compétences en communication accessible (FALC, communication alternative et améliorée...)
3. Cartographier les lieux de diffusion des supports accessibles sur le territoire
4. Sensibiliser et accompagner les professionnels à l'utilisation de supports favorisant la littératie en santé
5. Développer ou adapter des outils de prévention avec les personnes concernées selon une démarche de co-construction
6. Mettre en place un repérage visuel des supports accessibles dans les structures accueillant du public
7. Valoriser les actions de médiation culturelle favorisant la compréhension des messages de prévention et le développement des compétences en santé.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de supports adaptés recensés
- Nombre de nouveaux supports créés ou adaptés
- Nombre de structures diffusant des supports accessibles
- Nombre de professionnels sensibilisés ou formés à la littératie en santé et au FALC
- Nombre d'ateliers de co-construction réalisés avec les usagers
- Nombre de lieux identifiés comme points de diffusion des supports accessibles
- Satisfaction des personnes en situation de handicap concernant l'accessibilité des informations
- Renforcement des compétences des professionnels en communication accessible
- Nombre de structures intégrant durablement une démarche de littératie en santé dans leurs pratiques.

Fiche action 2.5

Sensibiliser à la santé mentale : prévenir et repérer les troubles

Pilotes de l'action	Association Rénovation, CMP Arudy et CMP Oloron Sainte-Marie (Centre Hospitalier des Pyrénées), Maison des Adolescents Béarn et Soule (Centre Hospitalier des Pyrénées et Centre Hospitalier de Pau), Service culture intercommunal (Communauté de communes du Haut-béarn)
Partenaires de l'action à mobiliser	- CPAM de Pau-Pyrénées, MSA Sud Aquitaine - Collectivités (Communautés de communes et communes) et Département des Pyrénées-Atlantiques (SDSEI) - Education nationale / établissements scolaires publics et privés - Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) des Pyrénées-Atlantiques - Etablissements sanitaires du territoire, ESSMS, professionnels de santé et structure d'exercice coordonnés - Associations : UNAFAM, Psytoyens du cœur, CEID « Béarn Addictions », centres sociaux et espaces de vie sociales, associations culturelles et sportives, Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM) « Les moments partagés » - Centres de formation en travail social
Publics visés	- Professionnels et bénévoles en contact avec des jeunes, des travailleurs agricoles, des personnes vulnérables (personnes âgées, en situation de précarité, aidants...) - Parents et Jeunes de 0 à 25 ans, aidants non-professionnels, personnes en souffrance psychique, personnes en situation de handicap - Personnes éloignées de l'emploi - Personnes allophones - Professionnels de santé - Grand public - Collectivités territoriales
Localisation	Territoire du CLS
Financement de l'action	- Agence Régionale de Santé, notamment pour le financement de la prévention du risque suicidaire (Rénovation) - Centre Hospitalier des Pyrénées - MSA Sud Aquitaine - CPAM de Pau-Pyrénées - Moyens propres de la Communauté de communes du Haut-béarn - Appel à projets

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales

- Stratégie nationale de prévention du suicide
- Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028
- Projet Territorial de Santé Mentale des Pyrénées-Atlantiques
- Convention territoire lecture de la Communauté de Communes du Haut-Béarn

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS

Justification de l'action

Le territoire compte 9 316 jeunes de moins de 20 ans soit 22,3% de la population du Contrat Local de Santé. On observe une augmentation des jeunes de moins de 25 ans traités par psychotropes et des jeunes de jeunes traités par psychotropes sans pathologie psychiatrique repérée⁶. Par ailleurs, l'anxiété est 3 fois plus élevée chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes⁷.

L'indice de vieillissement de la population est supérieur aux taux nationaux et départementaux (taux nationaux 89.9, départementaux de 122.0 et 150.3 pour le CLS). On note aussi une augmentation des prises en charge pour les maladies psychiatriques pour les plus de 65 ans et spécifiquement chez les hommes⁸. Le taux de séniors hospitalisés pour motifs psychiatriques est en augmentation avec des taux supérieurs aux taux départementaux.

Les partenaires engagés dans le CLS ont exprimé leur volonté de collaborer autour de projets communs de prévention visant à informer et sensibiliser aux enjeux de la santé mentale, ainsi qu'à faire connaître les structures locales de prévention, d'accompagnement et de soins auprès des publics cibles mentionnés ci-dessous.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Améliorer le repérage des problématiques psychiques
- Promouvoir les formations Premiers Secours en Santé Mentale et sentinelles (3 niveaux)
- Lutter contre la stigmatisation des troubles en santé mentale
- Décloisonner les acteurs du champ de la santé mentale et développer des projets en faveur de la santé mentale par le renforcement de l'interconnaissance des acteurs.

Objectifs opérationnels :

1. Mettre en œuvre les formations PSSM et Sentinelles auprès des publics cibles
2. Mettre en œuvre des actions de sensibilisation au risque suicidaire et aux troubles en santé mentale dans les établissements et services ciblés recevant du public en situation de vulnérabilité
3. Mettre en œuvre des actions de sensibilisation permettant de déstigmatiser les troubles et valoriser la pair-aidance,
4. Constituer un groupe de travail permettant la mise en œuvre d'actions de sensibilisation dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM), Semaines bleues, journées nationales et internationales de prévention du risque suicidaire

⁶ Santé Mentale Indicateurs en Nouvelle-Aquitaine, CLS Oloron Haut-Béarn, Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine, décembre 2025

⁷ BEH, Santé publique France 2025

⁸ Op,cit.

5. Organiser des temps de rencontre bi annuels avec les acteurs locaux et départementaux au sein de leur structure permettant la prise en compte des activités des établissements d'accueil et une meilleure visibilité de l'offre de soin et de prévention
6. Favoriser le rétablissement et la réhabilitation sociale par la mise en place de projets de médiation culturelle auprès des publics cibles
7. Renforcer la communication sur la cellule de prévention du mal-être (MSA), sur le site « Psycom » et sur le numéro national de prévention du suicide « 3114 »
8. Poursuivre le déploiement local des dispositifs « Vigilans » (système de contact et d'alerte organisé autour de la personne ayant fait une tentative de suicide)
9. Développer les compétences psychosociales chez les jeunes, visant à la protection de la santé mentale tout au long de la vie (cf. *fiche action 2.3*).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de formations (PSSM, Sentinelles, sensibilisations à la santé mentale...) organisées sur le territoire
- Nombre d'évènements organisés dans le cadre des journées nationales et internationales de sensibilisation sur le thème de la santé mentale
- Nombre de partenaires impliqués dans l'animation des SISM et d'évènements de prévention
- Nombre d'actions de sensibilisation coordonnées sur le territoire
- Nombre de supports de communication (flyers, affiches...) diffusés comme relai d'informations des dispositifs existants
- Nombre de personnes d'acteurs territoriaux et d'habitants formées leur âge et leur profession
- Nombre de personnes ayant participé à un atelier / à une action de sensibilisation et leur âge (6-10ans / 10-14 ans / 15-25 ans / 26-39 ans / 40-59ans / 60-75ans / 80 ans et plus).

Fiche action 2.6

Prévenir les cancers et promouvoir les dépistages organisés

Pilotes de l'action	CPAM Pau-Pyrénées, Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie sous l'égide du GHT Béarn & Soule, La ligue contre le Cancer, Association Le souffle 64.
Partenaires de l'action à mobiliser	- Partenaires institutionnels : MSA, Centre Régional de Coordination des Dépistages du Cancer Nouvelle Aquitaine (CRCDC) - Etablissements et structures sanitaires médicales, médico-sociales, sociales et structures d'exercice coordonné (MSP, CPTS) - Associations : Ligue contre le cancer, Planning familial, France rein, Centre Périnatal Oloronais de Proximité (CPOP) - Collectivités : Communes et Communautés de communes
Publics visés	- Personnes éligibles au dépistage et non dépistées - Publics sans médecins traitants, bénéficiaires de la CSS et de l'AAH, personnes bénéficiant d'une ALD. - Professionnels en lien avec les publics cibles
Localisation	Territoire du CLS
Financement de l'action	- ARS, CPAM Pau-Pyrénées (dont appels à projets FNPEIS), MSA Sud-Aquitaine - Financements MSP et CPTS selon ACI - Conférence des financeurs, Fonds FCLA
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Feuille de route nationale « dépistages organisés des cancers 2024-2028 » - Programme de dépistage organisé des cancers en Nouvelle-Aquitaine - Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 - Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins - Projets de santé de structures d'exercice coordonnées (CPTS et MSP)
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

Le recours aux dépistages organisés constitue un enjeu de prévention pour le CLS Montagne béarnaise. Selon les données du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) Nouvelle-Aquitaine, le taux de participation s'élève à 48,4 % pour le Dépistage Organisé du Cancer du Sein (DOCS) et à 32,0 % pour le Dépistage Organisé du Cancer Colorectal (DOCCR). Pour le DOCS, le territoire se situe parmi les territoires présentant les taux de participation les plus faibles des Pyrénées-Atlantiques. Le DOCCR présente une situation plus favorable, avec un taux de 32,0 %, proche de la moyenne observée dans les autres territoires étudiés par le CRCDC. L'analyse des communes du CLS est importante car elle montre que la moyenne du Haut-béarn ne reflète pas une situation homogène. On retrouve notamment, pour le cancer du sein, des taux

communaux allant de niveaux relativement faibles à des niveaux supérieurs à la moyenne départementale. Ces résultats invitent à renforcer les actions d'accompagnement au dépistage, en portant une attention particulière aux secteurs où la participation apparaît la plus faible.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Améliorer le taux aux dépistages organisés des cancers
- Développer des actions de prévention ciblées en assurant une cohérence avec les démarches existantes
- Réduire l'incidence des cancers et sa mortalité et diminuer le nombre de cancers diagnostiqués à un stade avancé.

Objectifs opérationnels :

1. Renforcer la prévention du tabagisme sur le territoire (*Le souffle 64*)
 - 1.1 Développer et renforcer la visibilité du programme « Vie sans tabac »
 - 1.2 Développer programme Lieu d'Accompagnement à la Santé Sans Tabac (L.A.S.T) auprès des professionnels de santé
 - 1.3 Développer les Lieux de Santé Sans Tabac
2. Faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers, en s'appuyant sur (*CPAM*) :
 - 2.1 La promotion des actions de dépistage lors d'événements de sensibilisation (Colon tour, Octobre Rose, Mars Bleu...), les campagnes d'appels CPAM et la promotion des actions d'« aller vers »
 - 2.2 La mobilisation des outils mis à disposition des professionnels de santé et des pharmaciens (identification des publics éligibles non dépistés via Amelipro)
 - 2.3 L'information du grand public sur les outils numériques permettant de vérifier l'éligibilité et de rééditer les prises en charge (SIPréventionDO).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de professionnels de santé sensibilisés à l'accompagnement du sevrage tabagique via le programme LAST en ciblant le bassin de vie du piémont oloronais
- Type et nom des établissements ayant bénéficié de programmes « Vie Sans Tabac »
- Type et nom des établissements ayant bénéficié du programme L.A.S.T et
- Nombre d'établissements accompagnés pour une labellisation L.L.S.T
- Nombre d'actions de prévention du tabagisme déployées sur le territoire (Mois sans tabac, programme Avenir Sans Tabac)
- Nombre d'actions de promotion des dépistages organisés des cancers (événements, actions ciblées)
- Nombre de personnes accompagnées dans le cadre des actions d'« aller-vers » par la CPAM
- Nombre de personnes accompagnées dans le cadre des actions « aller-vers » par le Centre Hospitalier d'Orlon Sainte-Marie
- Nombre de structures sanitaires, sociales et médico-sociales sensibilisées et impliquées
- Taux de participation aux trois dépistages organisés des cancers sur le territoire

Fiche action 2.7

Améliorer la santé des femmes : prévention, formation et accès aux soins

Pilotes de l'action	Maison de santé Pluriprofessionnelle du Piémont Oloronais, Maison de Santé Pluriprofessionnelle de la Vallée d'Aspe
Partenaires de l'action à mobiliser	- CPAM de Pau-Pyrénées, Mutualité Sociale Agricole (MSA) - Professionnels de santé et établissements sanitaires du territoire - Communes, Communauté de Communes, Département, Région Nouvelle Aquitaine - Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) - Associations/réseaux en lien avec le public cible : Planning Familial, etc. - Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
Publics visés	- Femmes - Professionnels de santé
Localisation	Territoire du CLS
Financement de l'action	Appels à projet et autres financements à déterminer
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Plan Interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 - Plan national de lutte contre l'endométriose - Plan Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

Les femmes demeurent confrontées à des inégalités persistantes en matière de prévention, de diagnostic et de prise en charge. Les maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité chez les femmes, ainsi que certaines pathologies spécifiques comme l'endométriose, restent encore insuffisamment reconnues ou diagnostiquées tardivement.

Sur le territoire, la surmortalité liée aux maladies de l'appareil circulatoire, plus marquée chez les femmes que chez les hommes comparativement aux moyennes nationales, confirme la nécessité d'actions ciblées de prévention et de dépistage.

Ces constats soulignent la nécessité de renforcer la sensibilisation des professionnels de santé afin d'améliorer le repérage, la reconnaissance et la prise en charge des pathologies spécifiques aux femmes, en intégrant davantage les spécificités liées au sexe et au genre dans les pratiques de soins. Parallèlement, il est essentiel de développer des actions d'information, d'accompagnement et de littératie en santé afin de permettre aux femmes de mieux connaître leur santé, de reconnaître les signes d'alerte, de favoriser un recours précoce aux soins.

Description de l'action

Objectif général :

Améliorer l'accès à la prévention, aux soins et à l'information pour les femmes, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

Objectifs opérationnels :

1. Mettre en place des programmes d'éducation à la santé dédiés aux femmes, incluant :
 - 1.1 Organisation d'ateliers de prévention et de programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP), centrés sur les pathologies spécifiques aux femmes et les maladies de l'appareil circulatoire
 - 1.2 La création d'espaces d'échange et de sensibilisation au sein des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), visant à renforcer l'autonomie des femmes dans la reconnaissance de leurs troubles de santé
2. Développer des actions de formation destinées aux professionnels de santé, axées sur le repérage des symptômes spécifiques à la santé des femmes, l'écoute active, l'orientation adaptée et la prise en charge personnalisée des patientes
3. Promouvoir l'accès aux dépistages et mener des actions proactives « d'aller vers » pour encourager les publics cibles à bénéficier de consultations régulières et de dépistages, en levant les freins à la prévention (cf. *fiche action 2.6*).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'ateliers et de programmes ETP proposés
- Nombre de personnes ayant participé aux programmes
- Nombre de professionnels sensibilisés chaque année
- Nombre d'actions d'« aller vers » (hors dépistage des cancers) réalisées
- Nombre de personnes sensibilisés
- Nombre de réunions de concertation organisées et de structures impliquées dans la réflexion
- Taux de femmes déclarant mieux reconnaître les symptômes des pathologies féminines après participation aux ateliers
- Nombre de professionnels déclarant mieux repérer les symptômes spécifiques à la santé des femmes
- Nombre de professionnels déclarant avoir mis en place des actions spécifiques pour la prise en charge personnalisées des patientes.

Axe stratégique n°3

RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ ET LE RECOURS AUX SERVICES DE SANTÉ

Liste des participants aux groupes de travail

Etablissement /Institution
Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie
Représentante des usagers
ESAT St Pée, Adapei
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
Communauté de Communes du Haut-béarn
CFDT Retraités
UTTEP Béarn et Soule
Hospitalisation à Domicile Béarn et Soule
Association ICA Santé 64
CPAM Pau-Pyrénées
MSA Sud Aquitaine
Centre Hospitalier des Pyrénées
Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Piémont Oloronais
Maison de Santé Pluriprofessionnelle Barétous Santé
Maison de Santé Pluriprofessionnelle de la Vallée d'Aspe

Fiche action 3.1

Favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

Pilotes de l'action	ARS, Département (Présence Médicale 64), Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie, Communautés de Communes, CPAM Pau-Pyrénées
Partenaires de l'action à mobiliser	- Professionnels de santé et établissements sanitaires du territoire dont l'HAD Béarn et Soule - Communes, Région Nouvelle-Aquitaine - Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), CPTS - CPAM de Pau-Pyrénées, Mutualité Sociale Agricole (MSA) - Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM) - Syndicat des Internes de Médecine Générale d'Aquitaine (SIMGA) - Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants d'Aquitaine (AquiREAGJIR) - Université de Médecine de Bordeaux - Collège des Généralistes Enseignants d'Aquitaine (CGEA) - Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecine Libérale (URPS-ML) - Conseil Territorial de Santé (CTS) - AVECsanté Nouvelle-Aquitaine, Agora Lib'
Publics visés	Etudiants en médecine et professionnels de santé
Localisation	Territoire du CLS
Financement de l'action	- Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine - Département des Pyrénées-Atlantiques - CPAM de Pau-Pyrénées - Communautés de Communes
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Plan Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine - Dispositif Présence Médicale 64
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

-Augmentation de la demande de soins due au vieillissement de la population.
 -Sur plusieurs zones des territoires, l'âge avancé des médecins généralistes et l'exercice isolé constitue un enjeu en termes d'accès aux soins de proximité pour les années à venir.
 -Le territoire présente une dynamique d'exercice coordonné importante. Toutefois, les modalités de coordination des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux demeurent hétérogènes. Le renforcement des CPTS constitue un levier prioritaire pour améliorer l'organisation des parcours de soins par la coordination des acteurs et pour renforcer l'attractivité de l'exercice professionnel.

-Besoin de prendre en compte les évolutions du métier et les conditions d'exercice souhaitées par les nouvelles générations de médecins (projet de vie alliant cadre de vie et personnel avec le cadre professionnel, souhait chez les internes en médecine d'envisager un exercice en MSP (21%), en exercice libéral et cabinet de groupe (24%) et d'activité mixte salariat libéral pour 27%)⁹.

-Besoin d'anticiper des conditions favorables à l'arrivée des docteurs juniors dans le Département des Pyrénées-Atlantiques.

-Conventionnement des intercommunalités avec le dispositif Présence médicale 64 (PM64), co-piloté par le Département et l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, guichet unique dédié à l'installation des médecins et futurs médecins dans les Pyrénées-Atlantiques.

-Dynamique impulsée par les intercommunalités et le Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie lors des précédents CLS pour renforcer l'accueil des internes en médecine libérale et hospitalière.

Description de l'action

Objectif général :

Soutenir la dynamique d'installation des médecins généralistes, en particulier dans des modalités d'exercice coordonné, afin de renforcer l'offre de soins de proximité.

Objectifs opérationnels :

1. Faciliter la recherche de médecins généralistes et faciliter le parcours d'installation par un accompagnement des internes et des médecins (PM64)
 - 1.1 Travailler sur de la prospective dans le but d'anticiper les futurs départs des médecins généralistes et travailler à la recherche de nouveaux médecins généralistes dans le territoire
 - 1.2 Mutualiser les moyens et les actions afin de créer les conditions pour favoriser l'installation de médecins généralistes dans le territoire
 - 1.3 Favoriser l'ancrage territorial par la mise en place d'actions de promotion et de valorisation, coordonnées entre Présence médicale 64 et le territoire, en direction des internes effectuant leur stage dans le territoire et des médecins envisageant une installation dans le territoire
 - 1.4 Mettre en place une communication partagée autour de l'accueil des internes dans le territoire et de l'installation des médecins généralistes.
2. Poursuivre le développement d'une politique locale d'accueil des nouveaux professionnels de santé par la formalisation de temps d'accueil des internes de la médecine de ville et hospitalière (Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie et Collectivités).
3. Promouvoir et renforcer la Maîtrise de Stage Universitaire sur le territoire (PM64)
 - 3.1 Faciliter l'organisation de formations délocalisées à destination des médecins généralistes souhaitant devenir Maîtres de Stage Universitaires (MSU)
 - 3.2 Relayer l'information auprès des professionnels du territoire.
4. Anticiper et structurer l'accueil des médecins juniors sur le territoire (ARS)
5. Encourager le regroupement et la coordination des professionnels de santé par l'accompagnement au développement des ESP, MSP, CDS (ARS/CPAM/Collectivités)
 - 5.1 Assurer un suivi et un accompagnement des différents projets de santé existants du territoire ou à développer selon les besoins identifiés par les professionnels de santé et les compétences de chaque collectivité territoriale en lien avec l'Agence Régionale de Santé et AVEC Santé.

⁹ Etude sur l'installation des jeunes médecins, Conseil National de l'Ordre des Médecins, 2019

5.2 Accompagner le déploiement des CPTS et les accompagner dans la mise en œuvre de leurs missions (ARS/CPAM/AGORALib')

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'installations de médecins dans les territoires du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau
- Evolution annuelle du nombre total de médecins généralistes
- Evolution du nombre de médecins du territoire ayant suivi une formation de maître de stage universitaire
- Nombre d'internes accueillis
- Nombre de médecins juniors accueillis
- Nombre de médecins juniors installés sur le territoire
- Nombre d'internes accueillis lors des soirées d'accueil sur le territoire du CLS
- Nombre et qualité des professionnels présents pour ces temps d'accueil
- Nombre de professionnels accompagnés dans la mise en place de structures d'exercice coordonné
- Nombre de nouvelles structures d'exercice coordonné dont les projets de santé ont été labélisées par l'ARS et la CPAM
- Nombre de professionnels membres des nouvelles organisations d'exercice coordonné.

Fiche action 3.2

Promouvoir et accompagner l'usage des services numériques en santé

Pilotes de l'action	GRaDeS ESEA, Communautés de Communes
Partenaires de l'action à mobiliser	- Partenaires institutionnels : CPAM Pau Pyrénées, Mutualité Sociale Agricole (MSA) Sud Aquitaine, Agence Régionale de Santé - SDSEI /CCAS/CIAS - Acteurs du champ du soin dont les structures d'exercice coordonné, du médico-social et du sanitaire - Représentants des usagers
Publics visés	Usagers du système de soins, professionnels de santé libéraux et salariés, établissements de santé, tous les porteurs de projets
Localisation	Territoire du CLS
Financement de l'action	Poste des conseillères France Services et de conseillère numérique des collectivités Financement de GRaDeS ESEA par l'ARS
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Ségur du numérique en santé - Schéma départemental de l'autonomie - Plan d'action « Objectif territoire » de la MSA Sud Aquitaine
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

Dans le cadre du Ségur de la santé, le déploiement des services numériques constitue un levier essentiel pour améliorer l'accès aux soins, la coordination des acteurs et la continuité des parcours de santé.

Il vise à généraliser l'usage d'outils sécurisés (télémédecine, partage de données, services numériques en santé) au bénéfice des professionnels et des usagers. À l'échelle du Contrat Local de Santé, il s'agit d'accompagner les acteurs du territoire dans l'appropriation de ces outils afin de renforcer l'efficacité et la qualité des prises en charge. Cette orientation répond également aux attentes exprimées par les représentants d'usagers lors du séminaire de lancement du Contrat Local de Santé, qui ont souligné l'importance de ces outils pour faciliter leurs parcours et l'accès aux soins.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Promouvoir l'usage des services numériques auprès des acteurs de santé et des patients
- Favoriser l'accompagnement des habitants vers l'utilisation des services dématérialisés

- Proposer aux professionnels des conseils et de la formation pour l'utilisation des outils numériques en santé.

Objectifs opérationnels :

1. Former et informer les habitants à l'utilisation de « Mon Espace Santé » (MES)
 - 1.1 Promouvoir l'utilisation de MES par le biais des conseillers des Maisons France Service
 - 1.2 Accompagner les usagers à l'activation et à l'utilisation de MES via l'accompagnement individualisé proposé par les Maisons France Services
 - 1.3 Accompagner les usagers à l'activation et à l'utilisation de MES par des ateliers numériques collectifs menés par un conseiller « Mon Espace Santé »
 - 1.4 Organiser des stands d'information sur l'utilisation de MES lors des journées portes ouvertes France Services et auprès des établissements et services désireux d'être formés
2. Accompagner la modernisation des pratiques et des modes d'intervention grâce au développement de la télémédecine, du télésoin et du partage de données sécurisées
 - 2.1 Réaliser un état des lieux auprès des professionnels de santé et des établissements sociaux et médico-sociaux pour recueillir les besoins en termes de e-santé
 - 2.2 Renforcer et élargir l'offre de télésurveillance, de télémédecine (incluant téléconsultations et télé expertises) ainsi que de télésoin, qu'elles soient portées par des établissements de santé, des structures coordonnées ou des professionnels libéraux
 - 2.3 Encourager le déploiement d'outils numériques tout au long du parcours de soins afin d'en améliorer la fluidité et la qualité
 - 2.4 Promouvoir des modes d'exercice complémentaires et coordonnés, ainsi que la mise en place de protocoles de coopération s'appuyant sur les outils numériques et le partage dématérialisé des informations entre professionnels de santé.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'usagers sensibilisés à « Mon Espace Santé » via l'accompagnement réalisé par les conseillères des Espaces France Service
- Nombre de comptes « Mon Espace Santé » activés à l'issue des ateliers numériques
- Nombre de personnes informées lors des stands et événements
- Nombre de sensibilisations/formations collectives organisées et nombre de professionnels formés
- Nombre de nouveaux protocoles de coopération utilisant des outils numériques.

Fiche action 3.3

Faciliter le parcours de soin des personnes en situation de handicap

Pilotes de l'action	Adapei 64, Adiaph, Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie, Centre Hospitalier des Pyrénées
Partenaires de l'action à mobiliser	- Partenaires institutionnels : CPAM, MSA, Département - Professionnels de santé, structures d'exercice coordonnés, établissements sanitaires - Partenaires associatifs : CFR Adapei, France Alzheimer
Publics visés	- Personnes en situation de handicap et leurs aidants - Professionnels médico-sociaux des ESSMS - Professionnels de santé (libéraux et hospitaliers)
Localisation	Territoire du CLS
Financement de l'action	A déterminer
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Dispositif « Un avenir après le travail » - Groupe de travail Handicap Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

L'accès aux soins des personnes en situation de handicap demeure marqué par de nombreuses inégalités liées à des difficultés d'accessibilité, à un manque de coordination entre les secteurs sanitaire et médico-social ainsi qu'à une offre de soins parfois insuffisamment adaptée aux besoins spécifiques de ces publics.

Le diagnostic partagé du CLS met en évidence plusieurs enjeux :

- Des difficultés d'accès aux soins somatiques, à la santé mentale et aux soins spécialisés
- Une diminution des professionnels de la psychologie et de la psychiatrie intervenant au sein des ESSMS, complexifiant le suivi des personnes accompagnées
- Un besoin de renforcer les liens entre les établissements médico-sociaux et les professionnels de santé afin d'assurer la continuité des parcours de santé.
- Des difficultés d'accès aux consultations de gériatrie pour les personnes présentant un handicap associé à un vieillissement précoce.
- Une connaissance encore insuffisante des ressources sanitaires adaptées par les professionnels, les établissements et les familles.
- Un recours encore limité aux dispositifs de droit commun lorsque ceux-ci pourraient répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Le développement d'un réseau de professionnels sensibilisés et formés, ainsi que l'amélioration des outils de coordination entre les acteurs, constituent des leviers essentiels pour garantir un parcours de santé plus fluide, plus accessible et plus inclusif.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Amélioration de l'accès aux soins et de la continuité des parcours de santé des personnes en situation de handicap
- Renforcement de la coordination entre les secteurs sanitaire, médico-social et social
- Renforcement des compétences des professionnels de santé sur les spécificités des différents handicaps.

Objectifs opérationnels :

1. Améliorer les conditions d'accueil des personnes porteuses de handicap au sein des établissements sanitaires
2. Développer les formations des professionnels de santé sur les spécificités des handicaps, la prise en charge de la douleur, la communication adaptée, la santé mentale et le vieillissement des personnes en situation de handicap
3. Renforcer la coordination entre les établissements médico-sociaux, les professionnels de santé et les structures hospitalières grâce à des outils de liaison et de partage d'information.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'établissements de santé engagés dans une démarche d'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap
- Nombre d'actions ou d'aménagements mis en œuvre pour améliorer l'accessibilité et l'accueil (signalétique adaptée, outils de communication, procédures d'accueil, etc.)
- Taux de satisfaction des usagers en situation de handicap et des professionnels les accompagnant concernant leurs conditions d'accueil (réalisation d'une enquête)
- Nombre de sessions de formation ou de sensibilisation organisées
- Nombre de professionnels de santé formés ou sensibilisés
- Nombre d'outils de liaison ou de coordination créés ou diffusés (fiche de liaison, protocole, annuaire partagé, etc.)
- Nombre de réunions ou temps d'échange pluriprofessionnels organisés
- Élaboration et diffusion de l'annuaire territorial (oui/non)
- Nombre de professionnels référencés dans l'annuaire.

Axe stratégique n°4

FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES ET DE LEURS AIDANTS

Liste des participants aux groupes de travail

Etablissement /Institution
Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie
Centre Hospitalier des Pyrénées
Hospitalisation à Domicile Béarn et Soule
Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Piémont Oloronais
Association ICA Santé 64
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
Communautés de Communes du Haut-Béarn
CFDT Retraités
Association UNAFAM, Association Psytoyens du cœur
Association Asfa
SAAD UBI
Lycée Professionnel du 4 septembre
Association Du côté des Femmes
Maison Sport Santé Pyrénées béarnaises (Maison de santé du Piémont Oloronais)
Association Transition
MSA Sud Aquitaine
Espace de Vie Sociale Le cocotiers
Espace de Vie Sociale Made in Béarn
ESAT Les ateliers de Bidos

Département des Pyrénées-Atlantiques
La manufacture image
IME Martouré

Fiche action 4.1

Renforcer l'interconnaissance entre acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires

Pilotes de l'action	Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie (dont l'IFAS et l'EHPAD l'âge d'or), Hospitalisation à Domicile Béarn et Soule, Dispositif d'Appui à la Coordination (ICA Santé), Coordination CLS, Centre Hospitalier des Pyrénées (CMP Arudy et Oloron, Maison des Adolescents)
Partenaires de l'action à mobiliser	- IFSI, Lycées professionnels - Professionnels de santé (médecine de ville, hospitalière, soignants, paramédicaux) dont les structures d'exercice coordonné (MSP, CPTS) et les associations impliquées dans les dispositifs facilitant les parcours de soin - Structures sanitaires sociales et médico-sociales - Communautés de communes
Publics visés	Professionnels (de santé, du social, du médico-social, et du sanitaire)
Localisation	Territoire du CLS
Financement de l'action	Temps de travail des pilotes de la fiche action
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

- Le diagnostic territorial met en évidence une interconnaissance insuffisante entre les acteurs de santé, de la prévention et du médico-social (compétences, missions, ressources et dispositifs existants).
- Le territoire exprime un besoin de renforcer les échanges, la coopération et la coordination entre les professionnels afin de favoriser la co-construction des parcours de santé.
- Le développement d'une dynamique partenariale constitue un levier essentiel pour améliorer la lisibilité de l'offre, l'accès aux soins et à la prévention, ainsi que la continuité des parcours des usagers.

Description de l'action

Objectif général :

Consolider la continuité des soins en renforçant l'interconnaissance entre les acteurs.

Objectifs opérationnels :

1. Organiser, à fréquence trimestrielle, des cafés ou petits-déjeuners partenariaux à destination des professionnels de santé du territoire afin de renforcer l'information sur les dispositifs existants et de favoriser les échanges thématiques entre acteurs.
2. Mettre en place et actualiser un agenda partagé entre les organisateurs afin d'améliorer la coordination et la planification des actions sur le territoire.

3. Communiquer lors de ces temps de rencontre sur les annuaires existants/newsletters présentant l'offre de soin, de prévention et d'accompagnement.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et contenu des rencontres organisées
- Nombre de professionnels présents et leur structure de rattachement
- Nombre de vues de l'annuaire du DAC.

Fiche action 4.2

Promouvoir les métiers du soin et de l'accompagnement

Pilotes de l'action	Lycée du 4 septembre (Responsable du Bureau des Entreprises, Proviseur, Equipe pédagogique), Lycée professionnel de Soix (proposition de pilotage en cours)
Partenaires de l'action à mobiliser	- Partenaires professionnels : Réseau des Ehpad de Béarn et Soule (REBS) et établissements affiliés (CAPA CAMOU, etc.), services d'aide à domicile (CIAS de la Vallée d'Ossau, RESAAD64, ADMR, ASAD, UBI, APR, etc.), établissements et services du secteur médico-social (Complexe du Gabarn et ESAT de St Pée, ADAPEI64, ESAT de Bidos, ADIAPH, etc.), partenaires associatifs (France Alzheimer 64, Croix-Rouge française...) - Professionnels du médico-social, aides à domicile, AVS, AS, infirmières, animateurs, cadre de santé et autres professionnels au service des bénéficiaires - Interlocuteurs formation : Greta-CFA Aquitaine, ITS Pierre Bourdieu, IFSI, IFAS, Lycée Charles Despiau, Lycée Notre Dame Sauveterre, Lycée Francis Jammes, Maison Sport Santé - Partenaires institutionnels : Région, Département, Mission Locale Tm2O, France travail
Publics visés	Futurs élèves, élèves, professionnels et structures des secteurs concernés
Localisation	Territoire du CLS
Financement de l'action	- Financement par l'établissement scolaire (déplacement des classes ou groupes d'élèves + équipe pédagogique accompagnatrice) - Taxe apprentissage permettant le financement d'équipement (formation, outils de promotion formation du lycée) - Un projet de Théâtre Forum financé par la CARSAT, en lien avec la santé et la sécurité au travail.
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Comité Local Pour l'Emploi (CLPDE) d'Oloron Sainte-Marie Schéma Départemental de l'Autonomie
Calendrier prévisionnel	Années scolaires pendant la durée du CLS

Justification de l'action

- Manque d'attractivité de la filière des métiers du soin et de l'accompagnement des personnes vulnérables
- Nécessité de confronter les élèves à la réalité du terrain pour renforcer leur motivation et leur employabilité
- Besoin de diversifier les expériences pratiques des étudiants pour couvrir l'ensemble des publics accompagnés (personnes âgées, personnes porteuses de handicap et petite enfance)

- Volonté de répondre aux besoins croissants de main d'œuvre qualifiée dans ce secteur professionnel, en lien notamment avec le vieillissement de la population.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Permettre aux élèves de découvrir le quotidien des professionnels et des bénéficiaires des structures libérales, du domicile et du médico-social
- Développer les compétences spécifiques en situation réelle, des situations complexes ou d'urgence
- Sensibiliser les élèves à la diversité des métiers et des parcours professionnels,
- Offrir aux professionnels la possibilité d'anticiper leurs recrutements en identifiant les profils d'élèves correspondant à leurs besoins.

Objectifs opérationnels :

1. Renforcer la promotion et l'orientation vers les métiers du soin :
 - 1.1 Sensibiliser les collégiens aux métiers du soin par diverses actions au sein des établissements et lors de forum
 - 1.2 Valoriser les parcours de formation (CAP, bac et post-bac) avec l'appui d'organismes spécialisés
2. Développer et structurer les partenariats
 - 2.1 Renforcer les partenariats avec les acteurs du secteur en fonction des publics ciblés et des métiers (aide à domicile, établissements, médico-social)
 - 2.2 Favoriser les projets communs impliquant plusieurs structures partenaires
 - 2.3 Intégrer des professionnels extérieurs et anciens étudiants dans les actions pédagogiques
3. Favoriser la mise en situation professionnelle et organisation des stages
 - 3.1 Recenser les lieux de stage et organiser les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)
 - 3.2 Multiplier les rencontres régulières avec les bénéficiaires en partenariat avec les acteurs locaux
 - 3.3 Utiliser des outils de simulation (mannequins, salles pédagogiques, simulateurs de vieillissement) pour les apprentissages
4. Favoriser la mise en œuvre des actions pédagogiques et projets thématiques adaptés aux besoins des élèves et des bénéficiaires
 - 4.1 Mettre en place des travaux pratiques thématiques (bien-être, alimentation, animation, motricité, sport adapté, jeux, numérique)
 - 4.2 S'appuyer sur l'intervention de professionnels et d'anciens étudiants pour enrichir les apprentissages sur leurs métiers et leurs conditions de travail
 - 4.3 Présenter aux étudiants des poursuites d'étude post bac et CAP via les présentations des organismes de formation
5. Assurer la visibilité des actions menées par le biais du site du lycée, les réseaux sociaux, la presse locale.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de Conventions de partenariats signés et de structures partenaires actives
- Nombre d'élèves ayant réalisé une Période de Formation en Milieu Professionnel
- Nombre d'immersions réalisées par les étudiants dans les formations supérieures
- Plan de communication des actions menées
- Nombre d'actions pédagogiques réalisées par structure partenaire
- Nombre d'interventions de professionnels réalisées au sein de l'établissement

- Nombre de participation à des forums/salons
- Taux de poursuite d'étude et taux d'embauche après le diplôme
- Nombre d'interventions réalisées auprès des collégiens au sein de l'établissement
- Nombre d'immersions réalisées par des élèves au lycée
- Nombre d'actions et de retombées médiatiques sur les réseaux sociaux et la presse locale
- Satisfaction des participants lors des salons « Découvre mon job » et lors du Forum des formations
- Bilan qualitatif des projets (retour des bénéficiaires et des professionnels).

Fiche action 4.3

Faciliter le repérage des besoins et l'accès aux services des femmes victimes de violences conjugales

Pilotes de l'action	Association Du Côté des Femmes, CCAS d'Oloron Sainte-Marie, Communautés de Communes
Partenaires de l'action à mobiliser	- Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques (CAF), CPAM Pau Pyrénées, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Agence Régionale de Santé - Communautés de Communes et Communes et coordination du Contrat Local de Santé - SDSEI dont les référentes Violences IntraFamiliales, - Centre Hospitalier d'Oloron (dont l'Unité Mobile Femmes Victimes) et Centre Hospitalier des Pyrénées - Préfecture, Compagnie de gendarmerie d'Oloron Sainte-Marie, - Associations : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Des Familles (CIDFF 64) - Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM 64), Planning Familial - Professionnels du domicile, professionnels sociaux et médico-sociaux, structures accueillant du public et structures d'animation de la vie sociales (Centres sociaux, Espaces de vie sociale etc.), - Professionnels de santé et structures d'exercice coordonné
Publics visés	- Habitants - Toutes les femmes victimes de violences et victimes de harcèlement de rue - Acteurs territoriaux impliqués auprès de ces publics
Localisation	Territoire du CLS dont la Ville d'Oloron Sainte-Marie
Financement de l'action	- Projet RRSF : la fondation RAJA finance la mise en place du projet de 11/2024 à 11/2026. Par la suite un salarié de l'association Du Côté des Femmes aura un temps de travail affecté à l'animation du réseau. - Appels à projets et autres financements à mobiliser
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Conventionnement Association des Maires Ruraux et Fédération Nationale Solidarité Femmes (signée le 26/11/2025). - Programme Régional de Santé
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS avec en 2027 lancement du projet RRSF sur le territoire

Justification de l'action

- Si les zones rurales ne concentrent qu'un tiers de la population, 50% des féminicides ont pourtant lieu en milieu rural en raison d'un manque d'accessibilité et d'informations sur les dispositifs d'aide¹⁰.
- La tranche d'âge la plus touchée par les féminicides est celle des plus de 60 ans¹¹
- Sur Oloron Sainte-Marie, 96 femmes repérées par l'association « Du côté des Femmes » ont pu bénéficier d'un accompagnement en 2025
- Le projet des Relais Ruraux Solidarité Femmes (RRSF) a une visée universelle. Pour l'instant déployé par deux autres associations nationales adhérentes de la FNSF (Paroles de Femmes à Gaillac et DCDF à Muret) et en cours de mise en place dans le Béarn par DCDF Pau, l'objectif de nos associations est de créer une méthode et un accompagnement qui soit, par la suite, utilisable et diffusable au niveau de l'ensemble du territoire français
- Localement la coordination entre les services intervenants auprès des victimes doit être renforcée.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Renforcer la connaissance des besoins des femmes victimes de violences faites aux femmes en milieu rural.
- Favoriser la mise à disposition de personnes repère pour la population lors de situation de violences ou de harcèlement de rue grâce au dispositif Angela et au projet relais ruraux.
- Développer une culture de prévention et de lutte contre les violences par la sensibilisation du grand public et la formation des acteurs locaux.

Objectifs opérationnels :

1. Mieux connaître les situations de violences en milieu rural
 - 1.1 Réaliser une étude sur les besoins spécifiques des femmes de plus de 60 ans victimes de violences en milieu rural
 - 1.2 Développer la veille interinstitutionnelle afin d'assurer une identification précoce et une prise en charge coordonnée des victimes
2. Déployer le projet « Relais Ruraux Solidarité Femmes » (RRSF) visant à former des citoyens « sentinelles » permettant l'information et l'orientation des victimes en milieu rural par :
 - 2.1 La tenue de réunions d'information grand public présentant le dispositif et le rôle des relais ruraux
 - 2.2 Le recrutement des personnes intéressées pour qu'elles puissent devenir un repère et orienter les victimes vers des lieux d'écoute et d'accueil sur le territoire et hors territoire
 - 2.3 La formation et la remise de la mallette outils
 - 2.4 L'animation du réseau de relais ruraux
3. Sensibiliser et former acteurs territoriaux et le grand public
 - 3.1 Sensibiliser le grand public à travers des témoignages, le relais des campagnes et événements nationaux (25/11, 08/03, expositions, actions de formation)
 - 3.2 Renforcer la diffusion d'informations sur les dispositifs existants (affichage, flyers, lieux publics, commerces)

¹⁰ Rapport d'information du Sénat n° 60 (2021-2022) - Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité. (14/10/2021)

¹¹ Etude Nationale sur les violences au sein du couple en 2024 (2025), étude réalisée par la délégation aux victimes du Ministère de l'intérieur

- 3.3 Développer la formation des professionnels (collectivités, personnel d'accueil, intervenants à domicile, secteur médical, médico-social, etc.)
- 4. Déployer le dispositif « Angela » sur le territoire
 - 4.1 Mettre en place le dispositif « Angela » dans les communes ciblées afin d'offrir un réseau de lieux refuges sécurisés pour les personnes victimes de harcèlement de rue
 - 4.2 Assurer la visibilité du dispositif auprès du public par une communication adaptée (affichage, autocollants, campagnes locales).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réunions inter-institutionnelles organisées
- Nombre de réunions publiques organisées pour l'implantation du dispositif RRSF
- Nombre de communes engagées dans le dispositif RRSF
- Nombre de volontaires à devenir RRSF sélectionnés et formés
- Nombre de personnes victimes de violences orientées par les RRSF vers les associations compétentes
- Nombre de nouvelles structures partenaires (commerces, services, établissements) adhérant au dispositif Angela.

Fiche action 4.4

Renforcer la formation et la prévention des aidants familiaux

Pilotes de l'action	Association Action Sociale Famille Accompagnement (ASFA 64)
Partenaires de l'action à mobiliser	- Collectivités territoriales : Département, Mairies, Communautés de Communes - Associations et services du champ médico-social : France Alzheimer Pyrénées-Atlantiques, SAD, SSIAD, AGPI 64, Autisme Pau Béarn, UNAFAM, UDAF, Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM), Bulle d'air, DAC 64, Espaces de Vie Sociale, Centres sociaux - Etablissements sanitaires, ESSMS, Structures d'exercices coordonnés : établissements du handicap, Centre Hospitalier d'Oloron, HAD Béarn et Soule, MSP, CPTS - Entreprises locales souhaitant accompagner leurs salariés aidants
Publics visés	- Aidants familiaux (parents, conjoints, enfants, proches) non-salariés - Aidants salariés accompagnant un proche dépendant
Localisation	Territoire du CLS
Financements à mobiliser	- CNSA, ARS, CAF, CARSAT, collectivités, Région, État, Fonds Européens - Fondations (AG2R, Klesia, Apicil, MACIF, Orange...), entreprises, mécénat participatif
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Stratégie nationale maladies neurodégénératives - Schéma départemental de l'autonomie - Service Public Départemental de l'Autonomie
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

En France, plus de 11 millions de personnes soutiennent au quotidien un proche en situation de fragilité (handicap, maladie, vieillissement, difficultés éducatives...). Ces aidants familiaux ou professionnels jouent un rôle essentiel mais souvent méconnu, au prix d'un isolement social, d'une fatigue émotionnelle et d'une difficulté à concilier vie personnelle, professionnelle et familiale. Les aidants du territoire interrogés par l'ASFA mettent en exergue :

- Un public majoritairement composé de femmes âgées, souvent conjointes, investies depuis longtemps dans ce rôle
- Un épuisement et un manque de temps personnel
- Des attentes en termes de soutien psychologique, de répit et d'accompagnement administratif et formation.

- Un déficit d'information sur les structures locales et un besoin d'améliorer la communication et l'orientation des aidants.

Les partenaires engagés auprès de ces publics sont confrontés à des limites de visibilité de l'offre de services et de coordination, des besoins récurrents des aidants autour du répit, de l'information et du soutien administratif et une volonté commune de renforcer la coopération territoriale et de développer des projets collectifs.

Description de l'action

Objectif général :

Offrir aux aidants un accompagnement global, en améliorant la lisibilité et l'accessibilité des ressources de prévention et de répit, notamment à travers des actions collectives et une meilleure diffusion de l'information sur l'ensemble des dispositifs du territoire.

Objectifs opérationnels :

1. Apporter un accompagnement global (écoute, orientation, appui administratif et social) en lien avec les ressources du territoire et créer un lieu d'accueil dédié.
2. Lister des espaces de répit et de bien-être pour prévenir l'épuisement et la souffrance mentale
3. Lister les activités collectives et de pair-aidance comme leviers de santé mentale communautaire
4. Promouvoir les ressources nationales et départementales (Formations RePairAidants, Site La boussole des Aidants, MDA...) et les ressources locales (actions de France Alzheimer etc.)
5. Fédérer les acteurs du territoire pour une coopération interinstitutionnelle
6. Valoriser les démarches RSE et QVT des entreprises locales impliquées
7. Promouvoir la mutualisation de moyens et la mise en place d'une dynamique partenariale structurée (rencontres régulières, communication partagée, mutualisation).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'aidants qui ont sollicité le lieu ressources
- Nombre d'orientations vers les services effectuées
- Nombre de partenaires mobilisés sur le lieu ressource
- Nombre d'ateliers proposés
- Nombre d'aidants ayant participé aux ateliers proposés
- Nombre d'aidés ayant participé aux ateliers proposés
- Nombre de réunions interinstitutionnelles réalisées et qualité des participants.

Fiche action 4.5

Faciliter l'accès à l'information et aux services destinés aux personnes en perte d'autonomie et à leurs aidants

Pilotes de l'action	Département
Partenaires de l'action à mobiliser	- Communautés de communes, communes disposant de Centres Communaux/Intercommunaux d'Action Sociale. - Professionnels des secteurs de la santé, du social, du médico-social et du domicile. - Professionnels, associations et dispositifs liés à la prévention, à la perte d'autonomie, à l'accompagnement à la vie sociale. - Etablissements sanitaires, structures d'exercice coordonné (MSP, CPTS).
Publics visés	- Personnes en perte d'autonomie, enfants et personnes en situation de handicap, parents et aidants familiaux - Professionnels et services en lien avec ces publics
Localisation	Territoire du CLS
Financements à mobiliser	Département
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Projet Social de Territoire du SDSEI Haut-Béarn Schéma départemental de l'autonomie 2025-2030
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

- Le territoire se distingue par une surreprésentation des personnes âgées de 60 ans et plus, notamment dans les classes 60–74 ans et 75 ans et plus, par rapport aux niveaux national et départemental. Cette caractéristique se traduit également par un indice de vieillissement élevé¹².
- Selon l'étude sur le non-recours aux droits « grand âge »¹³ l'accès aux droits et aux services liés à la perte d'autonomie relève largement de non-demandes primaires, souvent associées à des enjeux de maintien identitaire, de préservation de l'autonomie décisionnelle. L'étude montre également comment des situations de précarité sociale, passées ou présentes, peuvent attiser le non-recours à des droits et services dans le domaine du soutien à l'autonomie.
- Elle souligne également des difficultés d'orientation vers les interlocuteurs adaptés, constat aussi soulevé localement.

¹² Portrait de Santé du Contrat Local de Santé Oloron Haut-Béarn, ORS NA (2025), source : INSEE RP, 2021.

¹³ (Non)-recours et « grand âge », Observatoire des non-recours aux droits et services (2025). <https://univers-secu.en3s.fr/Default/digital-viewer/c-152783>

- La connaissance de l'existence de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) est à renforcer auprès des particuliers et des professionnels.
- Le Bureau d'Accueil Mobile (BAM) est un dispositif de proximité porté par le Département. Il est conçu dans une démarche d'« aller-vers », visant à apporter une réponse itinérante et adaptée aux besoins des particuliers.

Description de l'action

Objectifs généraux :

- Renforcer la visibilité des aides et dispositifs favorisant le maintien de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Garantir une information accessible à tous les publics, claire, compréhensible et facilement mobilisable.

Objectifs opérationnels :

1. Organiser des permanences du Bureau d'Accueil Mobile (BAM) afin de faciliter l'accès aux droits et aux services.
2. Favoriser l'information et l'accès des publics aux services numériques de la MDA et du Service Public Départemental de l'Autonomie (site MDA, « Ogénie », « Ma MDPH en ligne », « Mon parcours handicap »)
3. Garantir la diffusion d'une information claire, accessible et ciblée sur l'offre de services portée par le Département auprès des personnes en perte d'autonomie ainsi que de leurs aidants, à l'occasion d'événements locaux favorisant l'accès aux droits et l'information des usagers (ex. : Semaine Bleu, journées des aidants...).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de sorties du Bureau d'Accueil Mobile
- Nombre de personnes reçues au Bureau d'Accueil Mobile
- Nombre d'actions de promotion des services du Département lors d'événements
- Nombre de personnes rencontrées lors de ces événements
- Nombre d'appels téléphoniques et de consultations dans l'antenne locale de la MDA.

Fiche action 4.6

Evaluer et prévenir les risque liés à la perte d'autonomie

Pilotes de l'action	Collectivités, Département
Partenaires de l'action à mobiliser	- Partenaires institutionnels : ARS, CPAM, MSA, CAF, CARSAT - Partenaires associatifs et mutualistes : Espaces de vie sociale, Asept, clubs des aînés. - Acteurs des soins primaires (médecins généralistes, infirmiers, sage-femme, kinésithérapeutes, pharmaciens...) dont les structures d'exercice coordonnées (MSP, CPTS) - Acteurs du médico-social et social (CCAS, CIAS, SAD...)
Publics visés	- Personnes âgées de 60 ans et plus - Personnes âgées vivant à domicile, autonomes ou en perte d'autonomie - Personnes bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) - Aidants
Localisation	Territoire du CLS
Financements à mobiliser	- Anah - Département - Collectivités
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	- Projet Régional de Santé - Schéma Départemental de l'Autonomie
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Justification de l'action

- Plus d'un tiers de la population du territoire du CLS a plus de 60 ans¹⁴.
- On observe une surreprésentation des tranches d'âge 60–74 ans et 75 ans et plus au regard des données nationales et départementales. L'indice de vieillissement de la population est aussi supérieur à celui du département¹⁵.
- Plus des trois quarts des personnes âgées en perte d'autonomie vivent à leur domicile en France.
- En zone rurale, l'isolement relationnel est plus marqué et continue de progresser : 14 % des habitants des communes rurales sont isolés, contre 9 % des habitants des agglomérations

¹⁴ Portrait de Santé du Contrat Local de Santé Oloron Haut-Béarn, ORS NA (2025), source : INSEE RP, 2021.

¹⁵ Op. cit.

et des grandes villes¹⁶. L'étude Solitudes de la Fondation de France confirme le lien étroit entre fragilité économique, vulnérabilité physique et isolement relationnel.

Description de l'action

Objectif général de l'action :

- Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en renforçant les actions de prévention, le lien social, l'anticipation de l'adaptation de l'habitat.

Objectifs opérationnels :

1. Favoriser le lien social des publics vulnérables (*Département*)
 - 1.1 Promouvoir les actions de prévention favorisant le maintien du lien social
 - 1.2 Valoriser la plateforme Ogénie comme outil recensant les activités et ressources favorisant le lien social.
2. Accompagner l'adaptation de l'habitat face à l'isolement et la perte d'autonomie (*Collectivités*)
 - 2.1 Accompagner les initiatives d'habitat inclusif portées sur le territoire afin de favoriser leur structuration et leur émergence (*pôle logement CCVO*)
 - 2.2 Informer les usagers sur les dispositifs d'amélioration et d'adaptation de l'habitat avec le dispositif Ma Prime Adapt' (*ECFR*)
 - 2.3 Mettre en place une fiche navette CIAS Vallée d'Ossau/Espace Conseil France Renov' pour faciliter l'orientation des publics dans les situations où la perte d'autonomie requiert une adaptation du logement (présentation des aides financières à l'adaptation de l'habitat et orientation).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réunions réalisées pour accompagner les projets d'habitat inclusif et nombre de partenaires mobilisés
- Nombre de dossiers « Ma Prime Adapt' » acceptés sur les deux territoires
- Nombre de fiches navettes transmises par le CIAS à l'ECFR
- Nombre de communications/actions réalisées sur le territoire pour promouvoir la plateforme Ogénie.

¹⁶ Etude Solitudes, les liens de proximité : pivots de la sociabilité. Fondation de France (2026).

Axe transversal

RENFORCER LA VISIBILITÉ DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Fiche action transversale

Renforcer la visibilité du Contrat Local de Santé

Pilote de l'action	Coordination du CLS
Partenaires de l'action à mobiliser	- Partenaires du CLS et acteurs du territoire (professionnels dans les secteurs de la santé, du social, du médico-social, de l'éducation, du domicile...) - Elus, agents communautaires, secrétaires de mairies - Citoyens, représentants d'usagers
Publics visés	- Élus - Partenaires du CLS - Citoyens
Localisation	Territoire du CLS
Financement	ARS et EPCI (poste de coordination du CLS)
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	Projet Régional de Santé
Calendrier prévisionnel	Une fois le CLS signé

Justification de l'action

Le diagnostic territorial met en évidence une interconnaissance encore insuffisante entre les acteurs de la santé, de la prévention, du social et du médico-social, malgré la richesse des ressources et des initiatives déployées sur le territoire.

Par ailleurs, l'évaluation du deuxième Contrat Local de Santé a identifié plusieurs axes d'amélioration, notamment le renforcement de la visibilité du CLS auprès des élus, l'amélioration de la communication des actions réalisées auprès des partenaires et du grand public.

Description de l'action

Objectif général :

Renforcer la visibilité des actions en santé auprès des acteurs locaux et des habitants.

Objectifs opérationnels :

1. Proposer une lettre d'information bi-annuelle à destination des partenaires, mairies et représentants d'usagers comprenant les actualités du CLS/ formations/Appels à projet/Outils et formations
2. Assurer la diffusion des ressources relatives aux dispositifs, aux événements locaux, aux campagnes nationales, aux formations et appels à projets auprès des partenaires du CLS, des acteurs locaux, des services des collectivités, des mairies ainsi que des représentants d'usagers
3. Accompagner la valorisation du CLS au sein des instances communautaires

4. Impulser et coordonner des actions thématiques, en lien avec les priorités de santé publique identifiées dans le CLS, en coopération étroite avec les pilotes de fiche action, partenaires locaux et les services des intercommunalités
5. Associer les représentants d'usagers de l'association France Asso santé aux comités de suivi annuel des actions du CLS
6. Engager une réflexion sur la désignation et les fonctions d'élus ambassadeurs du CLS par bassin de vie.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de lettres d'informations envoyées
- Nombre d'acteurs et leur qualité recevant les lettres d'informations du CLS
- Nombre de réunions organisées et leur contenu
- Nombre de représentants d'usagers présents en comité de suivi
- Etat de l'avancement de la réflexion sur la désignation d'élus ambassadeurs du CLS
- Nombre et qualité des acteurs sensibilisés lors des événements.

Annexe 2 : Rôle de pilote de fiche action du Contrat Local de Santé Montagne béarnaise



Rôle de pilote de fiche action du Contrat Local de Santé 3^{ème} génération

En tant que pilote/co-pilote de fiche action du Contrat Local de Santé (CLS) vous vous engagez à :

- Mettre en œuvre l'action (ou les étapes prévues) selon le calendrier défini
- Informer régulièrement les co- pilotes de la fiche action et la coordination du CLS de l'avancée des projets, ainsi que des éventuels freins ou difficultés
- Prévenir la coordination du CLS en cas de changement dans la mise en œuvre de l'action
- Proposer des idées ou ajustements pour améliorer le déroulement de l'action
- Participer au bilan annuel de l'axe stratégique auquel l'action est rattachée
- Prendre part aux groupes de travail thématiques liés à votre action
- Évaluer l'action à partir des indicateurs définis ensemble en amont
- Répondre, si besoin, aux appels à projets permettant de financer l'action
- Mentionner, quand c'est possible, le logo du CLS sur vos supports de communication
- Autoriser la coordination du CLS à communiquer sur votre action et lui transmettre les informations utiles à cette communication.

Glossaire

AAH : Allocation aux adultes handicapés
AAP : Appel à projets
ACI : Accord conventionnel interprofessionnel
ADAPEI 64 : Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales des Pyrénées-Atlantiques
ADIAPH : Association pour le développement, l'insertion et l'accompagnement des personnes handicapées
ADMR : Aide à domicile en milieu rural
AEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
ALD : Affection de longue durée
AM : Assurance Maladie
APA : Allocation personnalisée d'autonomie
APL : Accessibilité potentielle localisée
ARS : Agence régionale de santé
ASFA : Action Sociale Familiale et Accompagnement
ASEPT : Association de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires
BAM : Bureau d'accueil mobile
CAF : Caisse d'allocations familiales
CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCAS : Centre communal d'action sociale
CCHB : Communauté de communes du Haut-béarn
CCMSA : Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole
CCVO : Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
CDOM : Conseil départemental de l'Ordre des médecins
CES : Centre d'examen de santé
CIAS : Centre intercommunal d'action sociale
CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CLIC : Centre local d'information et de coordination
CLPDE : Comité local pour l'emploi
CLS : Contrat local de santé
CMP : Centre médico-psychologique

CGEA : Collège des généralistes enseignants d'Aquitaine
CNAM : Caisse nationale de l'Assurance Maladie
CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CODDA : Collectif Oloronais de Distribution des Denrées Alimentaires
COPIL : Comité de pilotage
COS : Cadre d'orientation stratégique
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPOP : Centre périnatal Oloronais de proximité
CPS : Compétences psychosociales
CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé
CRCDC : Centre régional de coordination des dépistages des cancers
CRMVT : Centre de référence des maladies vectorielles à tiques
CSO-SA : Centre spécialisé de l'obésité Sud Aquitaine
CSS : Complémentaire santé solidaire
CTG : Convention territoriale globale
CTS : Conseil territorial de santé
DAC : Dispositif d'appui à la coordination
DAM : Délégué de l'Assurance Maladie
DCDF : Association Du côté des femmes
DD : Délégation départementale
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DGFIP : Direction générale des finances publiques
DOCCR : Dépistage organisé du cancer colorectal
DOCS : Dépistage organisé du cancer du sein
DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
ECFR : Espace Conseil France Rénov'
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EIS : Évaluation d'impact sur la santé
EN : Éducation nationale
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPS : Examen de prévention en santé
ESAT : Établissement et service d'accompagnement par le travail
ESSMS : Établissements et services sociaux et médico-sociaux
ETP : Éducation thérapeutique du patient
EVS : Espace de vie sociale
FALC : Facile à lire et à comprendre
FIR : Fonds d'intervention régional
FLCA : Fonds de lutte contre les addictions
FNPEIS : Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires
FNSF : Fédération nationale Solidarité Femmes
GEM : Groupe d'entraide mutuelle
GHT : Groupement hospitalier de territoire
GIP : Groupement d'intérêt public
GRAINE : Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement
HAD : Hospitalisation à domicile
IFAS : Institut de formation d'aides-soignants
IFSI : Institut de formation en soins infirmiers
IME : Institut médico-éducatif
INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
MDA : Maison départementale de l'autonomie
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
MES : Mon espace santé
MSA : Mutualité sociale agricole
MSP : Maison de santé pluriprofessionnelle
MSU : Maître de stage universitaire
OFB : Office français de la biodiversité
ONF : Office national des forêts
ONPE : Observatoire national de la précarité énergétique
ORS : Observatoire régional de la santé
PAT : Projet alimentaire territorial
PCAET : Plan climat-air-énergie territorial
PEDT : Projet éducatif de territoire
PE : Perturbateurs endocriniens
PFMP : Période de formation en milieu professionnel
PGSSE : Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux
PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi
PLU : Plan local d'urbanisme
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
PM64 : Présence médicale 64

PNNS : Programme national nutrition santé
PNSE : Plan national santé-environnement
PQN-A : Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine
PRAPS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins
PRPDE : Personne responsable de la production et de la distribution de l'eau
PRS : Projet régional de santé
PRSE : Plan régional santé-environnement
PSSM : Premiers secours en santé mentale
PTSM : Projet territorial de santé mentale
QAI : Qualité de l'air intérieur
QVT : Qualité de vie et des conditions de travail
RARE : Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement
RP : Recensement de la population
RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
RRSF : Relais Ruraux Solidarité Femmes
SAD : Service d'aide à domicile
SAJ : Service d'accueil de jour
SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale
SDPA : Service public départemental de l'autonomie
SDSEI : Service départemental des solidarités et de l'insertion
SIFA : Service d'insertion, de formation et d'accompagnement
SIAM : Système d'information de l'Assurance Maladie
SIMGA : Syndicat des internes de médecine générale d'Aquitaine
SISM : Semaines d'information sur la santé mentale
SNDS : Système national des données de santé
SPDA : Service public départemental de l'autonomie
SRS : Schéma régional de santé
SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile
UTTEP : Unité transversale territoriale d'éducation thérapeutique du patient
URPS-ML : Union régionale des professionnels de santé – médecins libéraux
VAG : Vaccination antigrippale
VRAC : Vers un réseau d'achat en commun
ZAC : Zone d'accompagnement complémentaire
ZIP : Zone d'intervention prioritaire

Termes et notions

Exposome : Ensemble des expositions environnementales auxquelles une personne est soumise tout au long de sa vie et de leurs interactions avec les facteurs individuels.

One health / Une seule santé : Approche intégrée reconnaissant les interdépendances entre santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes.

Santé-environnement : Approche visant à prendre en compte les effets des facteurs environnementaux sur la santé et à agir sur les environnements afin de les rendre plus favorables à la santé.

Principaux organismes et dispositifs cités

Centre hospitalier d'Oloron-Sainte-Marie : Établissement hospitalier de référence du territoire du CLS sous l'égide du Groupement Hospitalier de Territoire Béarn et Soule.

Centre hospitalier des Pyrénées : Établissement de santé spécialisé, principal acteur de la psychiatrie sur le territoire.

Communauté professionnelle territoriale de santé : regroupement de professionnels de santé d'un même territoire visant à mieux coordonner les parcours de santé et à répondre aux besoins de la population.

Groupement hospitalier de territoire Béarn et Soule : Organisation territoriale regroupant les établissements hospitaliers du territoire Béarn et Soule.

Hospitalisation à domicile : Etablissement sanitaire qui permet d'assurer à domicile des soins médicaux et paramédicaux sur le territoire du CLS.

Maison de santé pluriprofessionnelle : Structure regroupant plusieurs professionnels de santé autour d'un projet de santé commun.

Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine : Acteur régional de prévention et de promotion de la santé.

France Assos Santé : Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé.

Ma Prime Adapt' : Dispositif d'aide à l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Compétences psychosociales : Ensemble de compétences permettant notamment de développer des relations positives, de prendre des décisions et de faire face aux situations de la vie quotidienne.

Santé-environnement : Approche visant à prendre en compte les effets des facteurs environnementaux sur la santé et à agir sur les environnements afin de les rendre plus favorables à la santé.

Agir ensemble pour la santé des citoyens au coeur des territoires

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_104-DE

S²LO



Agence Régionale de Santé

Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques

Cité Administrative

Boulevard Tourasse - CS 11604

64016 Pau

05 59 14 51 01



Communauté de Communes du Haut-béarn

12 Place de Jaca - CS20067

64402 Oloron Sainte-Marie Cedex

05 59 10 35 70

www.hautbearn.fr



Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

1 avenue des Pyrénées

64260 Arudy

05 59 05 66 77

<https://cc-ossau.fr>